



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 31 JANVIER 2014**

PROCES-VERBAL

Séance du 31 janvier 2014 (matin)

Etaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS (absent à partir de 10 h 45) – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – KANDEL – LEROY – LISNARD (pouvoir à M. DELIA à partir de 11 h 30) – LORENZI – LUCA – MANFREDI – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – Dr MORANI – MM. MOTTARD – PAUGET (pouvoir au Dr ROUX à partir de 12 h 30) – Drs REVEL – ROUX – Mme SATTONNET – MM. THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR.

Etaient absents ou représentés MM. BAUDIN (pouvoir à M. VEROLA) – CESARI (pouvoir à Me BECK) – ICART – MARY (pouvoir à M. CIOTTI) – SPINELLI (excusé) – TABAROT – TAMBAY – VINCIGUERRA (pouvoir à M. MOTTARD).

Suspension de séance de 12 h 42 à 14 h 10.

Séance du 31 janvier 2014 (après-midi)

Etaient absents ou représentés MM. BAUDIN (pouvoir à M. VEROLA) – BETTATI – BLANCHI – CESARI (pouvoir à Me BECK) – CIAIS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – ICART – KANDEL – LISNARD (pouvoir à M. DELIA) – LORENZI (pouvoir à M. VELAY) – LUCA (pouvoir à Mme BANDECCHI) – MARY (pouvoir à M. CIOTTI) – PAUGET (pouvoir au Dr ROUX) – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI (excusé) – TABAROT – TAMBAY – VIAUD – VINCIGUERRA (pouvoir à M. MOTTARD).

L'an deux mille quatorze le 31 janvier, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 h 43 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance au cours de laquelle nous examinerons le budget primitif 2014. Je vous propose de désigner Caroline MIGLIORE en qualité de secrétaire de séance. Je lui passe immédiatement la parole pour procéder à l'appel des membres présents de notre assemblée.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. Le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous sommes réunis ce matin pour procéder à l'examen, et à l'adoption je l'espère, même si je n'ai pas beaucoup de doutes à ce sujet, de notre budget primitif pour 2014. C'est naturellement un moment important et privilégié de la vie de notre assemblée départementale et, de façon particulière et de façon générale, de la vie de notre département, puisque les crédits que nous allons voter vont participer activement et étroitement au développement économique, à la solidarité territoriale, à la solidarité humaine, et tout simplement à la vie de nos concitoyens dans les Alpes-Maritimes.

Avant de commencer l'examen de notre budget, je voudrais évoquer la situation de notre département face aux intempéries que nous avons subies il y a maintenant un peu plus de deux semaines.

Je voudrais à cette occasion rendre d'abord hommage à tous les services de l'Etat, du Conseil général, de la Métropole, des communes, qui se sont mobilisés avec beaucoup de dévouement et avec beaucoup de courage face à ces intempéries qui nous ont durement touchés. Je pense en particulier à nos pompiers. Je les remercie au travers de leur directeur, le Colonel Patrick BAUTHEAC. Je pense à tous les services de secours, et je souhaite, tout en déplorant bien entendu l'importance des dégâts, me réjouir que, grâce à cette mobilisation, nous n'ayons pas eu de victime à déplorer dans notre département. Je pense, en m'associant à leur douleur, aux communes du Var qui, elles, ont eu à subir des pertes humaines lors de ces mêmes intempéries.

Je vous proposerai tout à l'heure de voter des crédits d'urgence pour faire face à cette situation, et notamment pour accompagner les communes qui ont été cruellement affectées par cette situation. Vous êtes destinataires sur vos bancs d'un rapport qui vous propose de mobiliser une aide de cinq millions d'euros destinée à la fois à réparer les dégâts qui ont été commis sur la voirie départementale essentiellement.

Nous avons des événements très lourds à réparer. Je pense en particulier à l'éboulement qui est intervenu sur la RD 6098, entre Roquebrune-Cap-Martin et Menton. Je me suis rendu sur place à plusieurs reprises. Il y a un ouvrage d'art important à réaliser. Il s'est effondré. Nous avons pu rétablir la circulation. Merci à la Direction générale des

services techniques, et merci à Michel KUSCHTA et à Marc JAVAL d'avoir dirigé ces opérations dans des délais extrêmement brefs. Merci aussi aux équipes de Force 06 qui ont fait une fois de plus un travail remarquable. J'ai d'ailleurs reçu beaucoup de messages de reconnaissance à la fois des maires et des particuliers qui ont tous souligné unanimement la mobilisation et la réactivité des services du Conseil général.

L'heure est à la réparation des dégâts. Les arrêtés de catastrophe naturelle doivent être pris aujourd'hui même, d'après les informations qui ont été diffusées. Je m'en suis entretenu plusieurs fois avec le Ministre de l'Intérieur pour que nous ne perdions pas de temps. Des familles se trouvent dans la difficulté et dans la détresse. Elles attendent la mobilisation des assurances. Pour cela, il faut que l'arrêté de catastrophe naturelle soit pris pour les communes sinistrées. J'en appelle à une mobilisation rapide, sans arrière-pensée, des acteurs de l'assurance qui doivent assumer leur responsabilité.

J'en appelle aussi à une responsabilité de l'Etat, puisque prendre un arrêté de catastrophe naturelle est le minimum que l'on puisse faire. Cela n'est pas une aide, c'est un devoir. Le devoir de rapidité s'impose. J'attends de l'Etat une aide et une mobilisation financière au profit des communes sinistrées.

J'attends la même mobilisation de la Région. J'espère que cette fois, les propos qu'a tenus le président du conseil régional lorsqu'il est venu sur place se traduiront, lorsque les dossiers de demande arriveront, par des actes et qu'ils ne seront pas que des paroles dispensées à la descente rapide d'un hélicoptère s'envolant avec la rotation des pales du même appareil lorsque celui-ci sera retourné à Marseille, comme hélas nous l'avions vu lorsqu'une tempête avait frappé les plages de Nice. Les plagistes attendent toujours les aides du conseil régional en la matière.

C'est aussi, en exprimant mon soutien aux communes et ma reconnaissance à tous les services qui sont intervenus, le message que je lance aujourd'hui à destination d'une solidarité qui ne doit pas être que départementale, mais aussi nationale et régionale.

Nous allons à présent examiner ce budget primitif 2014. Il s'inscrit dans un contexte particulier qui nous a d'ailleurs conduits à reporter son examen, puisque traditionnellement, sauf en 2009, date du renouvellement et date aussi d'une crise très importante, nous avons toujours adopté notre budget avant la fin de l'exercice précédent. Nous avons prévu de le faire en décembre. Les incertitudes liées à l'amateurisme du Gouvernement nous ont conduits à décaler l'examen de ce budget afin d'avoir connaissance des dispositions budgétaires qui avaient été prévues dans le cadre de la Loi de Finances pour 2014, et que nous avons ignorées jusqu'à la dernière minute, puisque certains décrets d'application n'ont été pris qu'après la fin de l'année 2013. Dans la préparation de ce budget, nous avons donc été confrontés à beaucoup d'incertitudes sur les dispositions qui concernaient notre département.

Nous examinons aussi ce budget dans un contexte particulier où nous subissons un quadruple choc. Le Président de la République est adepte des chocs. Ses discours sont peuplés de chocs : le choc de simplification, le choc de compétitivité... Au final, il n'y a que les Français qui soient choqués d'ailleurs. Nous avons subi et nous subissons, et c'est dans ce contexte que nous examinons ce budget, un quadruple choc : économique, budgétaire, territorial et politique.

Un choc économique, avec des incidences sociales très fortes. La crise s'exprime avec une très grande force dans notre pays, plus intensément qu'ailleurs. Le chômage a battu des records. L'inversion de la courbe tant annoncée et tant promise ne s'est naturellement pas produite : 3,3 millions de chômeurs de catégorie A dans notre pays ; quasiment 5 millions de chômeurs ; 1 932 milliards d'euros de dette, soit 33 000 € par Français ; des déficits qui restent à un niveau élevé. Le budget pour la France avait prévu pour 2014 un déficit budgétaire de 62 milliards d'euros. L'exécution budgétaire dessine un déficit de 75 milliards d'euros. Les dépenses publiques ont continué d'augmenter malgré les discours : 2 milliards d'euros de dépenses publiques en 2013 dans notre pays. Le déficit, que nous avons prévu sous le précédent Gouvernement à un niveau de 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013, sera au final de 4,3 % du PIB.

Nos comptes publics dérapent, nos déficits, non seulement ne se résorbent pas mais se creusent encore, nos dépenses publiques continuent d'augmenter, notre dette s'accroît, et le chômage explose. Nous en avons bien entendu des répercussions au plan local avec une forte hausse du chômage dans les Alpes-Maritimes, et avec une augmentation exceptionnelle du nombre d'allocataires du RSA dans le département en 2013.

Ce sont les conséquences de ces errements en comparaison de la situation d'autres pays où tous sont en train de retrouver le chemin de la croissance, qu'il s'agisse de l'Espagne, de l'Italie, naturellement de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. Seule la France socialiste reste aujourd'hui à la remorque et à la traîne de cette situation, avec ce choc fiscal qu'ont reçu de plein fouet nos entreprises et nos concitoyens : 50 milliards d'euros d'impôts de plus depuis que M. HOLLANDE est Président de la République.

Ce choc économique a conduit le Gouvernement à faire les poches des collectivités locales et des Français avec l'augmentation des impôts. Cet Etat s'est transformé en un Etat pickpocket, en un Gouvernement pickpocket pour les collectivités locales. Nous avons subi, nous subissons et nous subissons en 2014 un véritable choc budgétaire au travers des prélèvements qui affecteront la dotation globale de fonctionnement. Je vous rappelle que parmi les 22 départements de plus d'un million d'habitants, le conseil général des Alpes-Maritimes perçoit 130 M€ de dotation globale de fonctionnement, alors que le département de l'Isère, avec seulement 100 000 habitants de plus, touche quant à lui 240 M€. Cette année encore, cette situation va s'aggraver, puisque la dotation globale de fonctionnement du Conseil général sera ponctionnée de 10 M€ supplémentaires.

Gouvernement pickpocket quand il ne compense pas l'intégralité de nos dépenses sociales. Un exemple : le montant du RSA s'élevait à 108,4 M€ en 2012, et il est passé en 2013 à 120 M€, conséquence du choc social que j'évoquais il y a quelques instants. Nous ne percevons là-dessus qu'une infime partie de ce que nous dépensons pour les allocations individuelles de solidarité qui sont compensées aujourd'hui à hauteur d'à peine 30 % par l'Etat.

Gouvernement pickpocket, quand il met en place un mécanisme particulièrement pervers qui va prélever une fois de plus 0,35 % de l'assiette globale des droits de mutation perçus par le département. Coût pour les Alpes-Maritimes : 20 M€. En compensation, le Gouvernement socialiste, dans son inventivité et dans son addiction à l'impôt, autorise une augmentation des droits de mutation de 3,8 à 4,5 %. Grande générosité des socialistes... Dès qu'il y a un problème, la solution, c'est l'impôt. C'est hélas, chez eux, une maladie, et il faudrait très vite qu'ils rejoignent un centre de désintoxication à l'impôt. Notre pays en a bien besoin.

Un Gouvernement qui, au global, essaie de nous reprendre d'une main ce qu'il nous donne de l'autre. Je veux le dénoncer, et je suis convaincu que les électeurs jugeront – et je les invite à juger cette politique dans les urnes dans moins de deux mois – sévèrement cet Etat qui ne sait pas se gérer, qui dépense à tour de bras, avec des frais inconsidérés. Je pense au recrutement de 60 000 enseignants supplémentaires et au retour à la retraite à 60 ans pour une certaine catégorie de Français. Bref, c'est l'inverse de ce que font tous les autres pays qui imposent des restrictions drastiques aux collectivités locales.

Choc économique, choc budgétaire, choc territorial aussi de la part de ce Gouvernement avec le redécoupage cantonal, et avec la suppression de la quasi-totalité de nos cantons ruraux. C'est un coup terrible porté à l'aménagement du territoire. Même le conseil général de Corrèze, pourtant longtemps dirigé par M. HOLLANDE, a voté contre l'avis de redécoupage électoral. C'est quand même le signe du caractère malfaisant de cette réforme qui est une réforme scandaleuse. C'est une réforme qui va porter un coup terrible au pilier historique de l'organisation départementale de notre territoire national. C'est un mauvais coup porté à l'aménagement du territoire.

Enfin, un choc politique. Nous le savons, et c'est peut-être la cause de ces trois chocs précédents que j'ai évoqués, le Gouvernement ne nous aime pas, la majorité régionale ne nous aime pas, pour des raisons politiques. On nous fait payer au prix fort le fait de mal voter, ou surtout de bien voter, puisque nous, nous ne nous sommes pas trompés, nous ne faisons pas partie de ceux qui ont été abusés. Les citoyens des Alpes-Maritimes ont exprimé au cours des scrutins de 2012 une très grande lucidité qui hélas n'a pas été partagée par tous. Le réveil, pour ceux qui ont espéré que le rêve soit ré-enchanté, est particulièrement douloureux.

Nous payons fortement le prix de ces politiques. Je voudrais à ce stade évoquer la situation que nous fait subir la Région en vous donnant deux chiffres très clairs. Cela rejoint l'iniquité que j'évoquais.

En 2013, le conseil régional a attribué à chaque citoyen des Alpes-Maritimes 88 € de subvention, alors qu'il a accordé 160 € aux citoyens des Bouches-du-Rhône, et 158 € aux citoyens du Vaucluse, c'est-à-dire quasiment deux fois moins pour un habitant du département des Alpes-Maritimes. De 2007 à 2013, un habitant des Alpes-Maritimes percevait 104 €, celui des Bouches-du-Rhône 146 €, et celui du Vaucluse 158 €. L'iniquité et l'injustice se sont donc aggravées. En valeur absolue, les aides dont a bénéficié le département des Alpes-Maritimes de la part de la Région se sont effondrées de 10 M€ en 2013.

Ce sont des chiffres incontestés et incontestables. Les socialistes ne cherchent d'ailleurs même pas à les contester lorsque nous les dénonçons. C'est un manque très important pour notre département, et c'est un manque que doit compenser le conseil général des Alpes-Maritimes. Les maires, que vous êtes pour beaucoup d'entre vous, le savent. Il y a aujourd'hui un repli total de la Région, et plus ou très peu d'aides pour vos communes. C'est chaque fois le Conseil général qui est appelé à se substituer aux carences de la Région et de l'assemblée régionale.

Face à cette situation, j'aborde néanmoins ce budget avec un esprit positif. Je l'ai mis sur la carte de vœux départementale en citant cette phrase de Goethe qui dit : « *On peut aussi construire quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin* ». Oui, nous avons des obstacles, je les ai cités, mais nous disposons aussi d'atouts très forts. Nous sommes un département qui a cette histoire, cette culture, un département avec un secteur touristique extrêmement dynamique qui accueille des dizaines de millions de visiteurs : 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 75 000 emplois directs qui dépendent du secteur touristique avec de bons résultats en 2012 et en 2013.

Nous avons des territoires d'excellence, bien sûr avec Sophia Antipolis, qui continuent, malgré la crise, à créer des emplois. Nous avons l'opération d'intérêt national qu'a lancée Christian ESTROSI et qui aujourd'hui se développe avec beaucoup de succès, laissant espérer la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Nous avons une plateforme aéroportuaire qui est la deuxième de France après les aéroports de Paris et qui a battu un record de fréquentation en 2013 avec 11,3 millions de passagers à l'aéroport de Nice.

Nous bénéficions d'espaces naturels exceptionnels. J'étais mercredi avec Fernand BLANCHI et Christian ESTROSI à l'UNESCO. Nous étions reçus par l'ambassadeur de France pour défendre la candidature du parc national du Mercantour et son inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Lundi matin, nous tiendrons dans cet hémicycle, une réunion de mobilisation avec nos amis italiens associés à cette candidature. Nous avons de bonnes chances d'être retenus au cours des années à venir. Notre dossier est de grande qualité. Nous avons un pôle médical exceptionnel, une université dynamique, des chercheurs audacieux. Nous disposons également de grandes entreprises installées sur le département.

Les atouts sont donc là, malgré les difficultés, et nous avons des défis à relever. Ces défis sont ceux de l'emploi bien sûr. L'emploi représente une source d'inquiétude, et ce doit être le cœur de notre mobilisation.

Tous nos efforts doivent être consacrés à l'amélioration de la situation de l'emploi dans notre département. C'est un défi que nous devons relever collectivement. Dès lundi, nous présenterons un plan pour l'emploi dans les Alpes-Maritimes. Nous en débattons d'ailleurs lors de l'examen des missions budgétaires. Nous mobiliserons et nous activerons plusieurs leviers, notamment au titre de l'insertion, pour favoriser le retour vers l'emploi.

Nous avons des défis à relever en matière de déplacements. Nous savons que des déficits existent en la matière. Nous n'avons pas bénéficié, et cela fait partie des injustices politiques que j'évoquais, de l'arrivée de la grande vitesse dans notre département. Dans le domaine ferroviaire, nous disposons de lignes express régionales qui sont encombrées aujourd'hui et qui ne sont plus à la hauteur des missions qu'elles devraient assumer. Elles sont gérées par la Région, je le rappelle aussi, qui fait mal son travail en la matière.

Il faut donc améliorer la situation des déplacements. Nous y contribuons au travers d'investissements routiers. Nous le ferons cette année, puisque trois grands chantiers vont être activés : la section L3 de la pénétrante de la Siagne ; la pénétrante Cannes-Grasse avec l'échangeur de Rouquier ; le contournement de Vallauris dont le chantier démarre très activement. Nous mobilisons des dizaines de millions d'euros de crédits à travers ces trois grandes opérations routières. Il y en aura beaucoup d'autres, mais je cite les trois principales puisqu'elles concentrent à elles seules près de 130 M€ de travaux sur les années à venir.

Nous aurons également à relever le défi du logement. Là encore, nous subissons les errements de la politique socialiste. Jamais dans notre pays on n'aura construit aussi peu de logements qu'en 2013. Là encore, rappelons-nous les promesses. Les socialistes ont cassé le marché de la construction. Il se construit encore moins de logements sociaux dans notre pays. Nous devons être au cœur de la préoccupation majeure qui affecte beaucoup de nos concitoyens privés de logement aujourd'hui.

Face à ces constats, face à ces défis et à ces difficultés, mais aussi fort de ces atouts, j'ai la volonté mes chers collègues de vous proposer, au travers de ce budget, une vraie stratégie volontariste pour assurer l'avenir de notre département. Le Général de GAULLE disait : « *Etre inerte, c'est être battu.* » Nous avons ici cette volonté de mouvement, d'engagement, en vous proposant ce budget. Ce budget sera fidèle aux principes de bonne gestion que nous avons voulu, mes chers collègues de la majorité, mettre en œuvre dans notre collectivité.

D'abord, je le dis, et c'est un choix politique : il n'y aura pas en 2014 d'augmentation de la fiscalité locale qui pèse sur les ménages via la taxe foncière que nous prélevons, puisque c'est la dernière taxe qui reste affectée à la collectivité départementale. Il n'y aura donc aucune hausse de la fiscalité locale pour 2014. C'est un choix. Face au choc fiscal et à l'étranglement que subissent les Français de la part de ce Gouvernement qui étouffe les ménages, les commerçants, les artisans, les chefs d'entreprise, nous ne rajouterons pas à cette pression fiscale devenue totalement insupportable. C'est le premier axe de ce budget. Nous le faisons pour la cinquième année consécutive.

Pour cela, il n'y a pas de miracle, il faut réduire nos dépenses. Nous nous sommes engagés dans une politique très forte de baisse de nos dépenses de fonctionnement. Nous y sommes parvenus. Depuis 2009, nous avons stabilisé très exactement à périmètre constant nos dépenses de fonctionnement. Nous les avons même diminuées en 2013 puisque, pour l'exécution budgétaire 2013 que nous étudierons dans quelques semaines ou dans quelques mois, je peux d'ores et déjà vous livrer ces chiffres : 940 M€ de dépenses de fonctionnement en 2012, et 932 M€ en 2013. Il s'agit donc d'une réduction de nos dépenses de fonctionnement à périmètre constant.

C'est un effort de gestion de tous les instants. Je remercie les élus qui ont fait ces choix. Je remercie aussi le Directeur Général des Services Franck ROBINE et toute l'administration qui l'entoure d'avoir mis en œuvre ces choix décidés par les élus. Il n'est pas facile de réduire les dépenses. Il est toujours beaucoup plus aisé et agréable d'augmenter la dépense, puisqu'on donne satisfaction à tout le monde. Diminuer la dépense publique impose de faire des choix et d'effectuer des arbitrages, parfois douloureux. Nous le mesurons et nous le savons. Je n'en ignore pas les conséquences sur certains secteurs, mais ces choix sont obligatoires. Nous n'avons pas d'autre solution, et je les assume avec beaucoup de conviction.

Autre pilier de ce budget : la limitation du recours à l'emprunt. Nous diminuerons, comme nous l'avons fait en 2013, le recours à l'emprunt pour stabiliser notre dette. Notre dette a reculé dans le département des Alpes-Maritimes. C'était une volonté que j'assume pleinement. En 2014, nous ferons reculer le recours à l'emprunt de 2 M€.

Autre pilier porteur de ce budget : l'investissement. Maintenir un haut niveau d'investissement. J'imagine que l'opposition, avec les contradictions qui l'animent, ne manquera pas de le souligner : au cours de cette année 2013 qui a été une année terrible pour le Conseil général au plan budgétaire, puisque nous avons vu nos droits de mutation diminuer de 50 M€, c'est-à-dire moins 16 % sur notre principale recette, nous avons été contraints de re-baser notre investissement.

Nous avons connu des périodes où l'investissement était deux fois supérieur à la moyenne nationale. Il est revenu dans la moyenne nationale. Bien sûr, si vous comparez les deux périodes, il y a un écart, il y a même une chute, mais je le dis aujourd'hui : l'investissement reste à un niveau élevé, notamment au niveau routier. Nous allons, grâce aux choix que nous faisons et que je vous propose dans ce budget, voter un investissement supérieur pour 2014 avec 210 M€ d'investissement, soit une augmentation de 10 M€, et une consommation que nous espérons supérieure pour l'année 2014. Je souhaite que cette année 2014 soit l'amorce d'une relance de l'investissement et des équipements. J'ai évoqué tout à l'heure les projets routiers, mais il y a d'autres projets au niveau des collèges ou du numérique notamment qui se déploieront au cours de cette année 2014.

Au cœur de l'investissement se trouve l'aide aux communes. Là aussi, je veux le souligner, nous avons accordé des aides en investissement de plus de 50 M€ à toutes les communes des Alpes-Maritimes. 3 000 projets communaux ont été soutenus au cours des

dernières années par le conseil général des Alpes-Maritimes pour un montant d'aides de 300 M€. Les communes sont le moteur de l'investissement. Sans le soutien du Conseil général, ce moteur aurait été coupé et interrompu. Là encore, 2014 verra le maintien de ce niveau très élevé de l'investissement de l'aide aux communes. Au cours de cette période, même si nous avons globalement réduit l'investissement, nous n'avons jamais diminué l'aide aux communes, et notamment aux petites communes rurales. Je veux le souligner.

Ces quatre piliers définissent un budget d'un montant d'1,32 milliard d'euros. Nos recettes s'élèveront dans ce cadre à 1,204 milliard d'euros en fonctionnement, et 116 M€ en investissement.

Un mot sur nos dépenses de fonctionnement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'objectif demeure la stabilisation. Nous votons des dépenses de fonctionnement à 940 M€, soit très exactement le même montant qu'en 2013, et des efforts particuliers pour le personnel, qui est un poste budgétaire important. Nous inscrivons la même somme, alors que le coût de la masse salariale sera beaucoup plus élevé pour le Conseil général, puisque là encore, l'Etat a imposé des revalorisations sans les compenser. Nous rationaliserons encore plus notre parc de véhicules, notre patrimoine immobilier. Nous développerons l'usage du numérique dans tous les services, tout cela au bénéfice et dans l'objectif de faire des économies. Les investissements seront comme je l'ai affirmé portés à 210 M€.

Nous examinerons nos politiques budget par budget au travers de nos deux grandes missions que sont la solidarité humaine et la solidarité territoriale. Cette mission de solidarité humaine est de plus en plus importante dans nos politiques. Elle franchit le cap des 500 M€ de dépenses pour les personnes handicapées et les personnes en voie d'insertion, pour la protection de l'enfance, pour nos personnes âgées.

Nous voterons au cours de cette séance notre schéma départemental du handicap, qui marquera un progrès essentiel et manifeste dans la prise en charge des personnes handicapées. Je veux souligner qu'au cours des dernières années, nous avons fait un gigantesque bond en avant dans la mise en place de structures d'accueil pour les personnes handicapées. 800 places de plus ont été ouvertes dans le département des Alpes-Maritimes. Nous poursuivrons ces efforts qui sont indispensables. Sur l'insertion, j'ai parlé du plan emploi. Sur la protection de l'enfance, nous continuerons de mettre en place des politiques qui protègent et qui offrent ces droits aux enfants qui se trouvent en situation de détresse, notamment au travers des politiques de l'antenne départementale de recueil des informations préoccupantes.

Nous relèverons aussi plusieurs défis. Parmi ces défis, en matière de solidarité humaine, je veux évoquer bien sûr le défi de la solidarité avec les seniors. La semaine prochaine, je présenterai un grand plan pour les seniors dont nous voterons aujourd'hui les bases. Ce plan repose notamment sur la volonté de favoriser encore plus le maintien à domicile, en s'appuyant sur le développement d'une économie que certains ont baptisé la « silver économie ». Elle pourra créer des emplois mais devra surtout donner aux personnes âgées, et notamment aux personnes âgées dépendantes, des moyens améliorés pour rester plus longtemps dans leur domicile.

Nous installerons dans ce cadre un fonds pour l'habitat et le logement des seniors, car l'habitat constitue un enjeu central pour nos seniors. La politique pour les seniors représentera plus de 145 M€ en 2014. La principale mesure nouvelle de cette politique mettra en place un fonds départemental pour l'adaptation du domicile des seniors qui sera financé par le Département, qui s'adressera aux 15 000 bénéficiaires de l'APA et qui confortera ainsi notre rôle de moteur de la prise en charge de la dépendance et de ces actions de solidarité humaine.

Ce défi pour nos seniors est également pris en compte dans notre politique très ambitieuse en faveur de la santé, notamment au travers de notre appel à projets santé dont nous publierons les résultats dans quelques jours. Nous avons voulu que cet appel à projets santé soit consacré cette année aux politiques en faveur de l'autonomie des seniors, au-delà des politiques que nous poursuivons dans la lutte contre le cancer et contre Alzheimer. Je remercie la présidente de la ligue contre le cancer, Jacqueline GODET, qui a accepté de présider le jury de l'appel à projets santé 2014.

Défi également de l'excellence pour notre jeunesse. La jeunesse doit nous mobiliser. Nos responsabilités sont importantes et lourdes pour nos jeunes et pour nos collégiens notamment. Là encore, je veux que nous relevions ensemble le défi de l'excellence scolaire. Nous devons assurer la mutation vers l'ère du numérique dans les enseignements avec des équipements nouveaux, avec des tablettes qui vont progressivement se substituer aux ordinateurs fixes dans nos collèges, avec l'arrivée du haut débit, avec le portail numérique des savoirs qui sera mis en place, qui sera une très grande innovation en 2014 et qui va bénéficier à tous les collèges des Alpes-Maritimes.

C'est donc le pari de l'excellence pour nos collégiens, pour notre jeunesse. Il y a la solidarité vers nos anciens, et il y a le pari de la jeunesse. Ce sont deux maillons d'une chaîne de la vie qui se complètent, se confortent, se consolident, et que nous devons en permanence tenir de façon équitable. Notre société ne peut avancer que si elle porte un regard d'équité et de justice vers nos anciens et vers ceux qui sont les plus fragilisés dans notre société, et si elle donne en même temps toutes ses chances à notre jeunesse.

Enfin, chantier que je souhaite voir ouvert au cours de cette année 2014, c'est celui du défi numérique pour nos territoires, avec l'arrivée partout et pour tous du très haut débit dans le département des Alpes-Maritimes. Nous avons confié cette mission au SICTIAM, le syndicat pour l'aménagement informatique du département des Alpes-Maritimes que préside le député Charles-Ange GINESY. C'est le SICTIAM qui conduira pour le Conseil général ce grand chantier essentiel, avec l'objectif ambitieux que dans les zones dites d'initiative publique, celles qui ne seront pas couvertes par les opérateurs privés et qui concernent 99 communes rurales de notre département, nous puissions permettre de raccorder 85 % des usagers dans les cinq ans à venir. C'est un pari audacieux et important, mais c'est un enjeu stratégique pour le développement économique de notre département.

Nous retrouvons au cœur de ces trois défis – défi pour nos seniors, défi de l'excellence de la jeunesse, défi du numérique – des enjeux qui convergent vers l'emploi.

Il y a des missions de solidarité qui sont assumées, mais nous voulons chaque fois relever ces défis avec l'idée de favoriser la création d'emplois. Nous pouvons créer des dizaines de milliers d'emplois de services pour nos anciens dans le département des Alpes-Maritimes. Il est possible, en permettant l'accès au très haut débit, d'accueillir de nouvelles entreprises dans les Alpes-Maritimes, et étayer cette image d'un département résolument tourné vers l'avenir, qui relève le pari de la modernité. Nous pouvons donner des chances à nos enfants de s'installer dans le département des Alpes-Maritimes, et leur donner des armes pour relever les défis du futur.

Quand je vois certains programmes scolaires dont on peut s'interroger sur l'utilité, l'ABCD de l'égalité des chances, qui soulève d'ailleurs de fortes inquiétudes dans le pays, on se demande s'il n'y a pas d'autres choses à faire pour notre Gouvernement que d'ôter des moyens dont ont besoin nos enfants. Permettons-leur aujourd'hui d'acquérir les savoirs, d'abord d'apprendre à lire, à écrire et à enseigner. Quand je vois M. PEILLON écrire hier à tous les enseignants, à tous les chefs d'établissement, y compris à ceux de notre département, face aux menaces de boycott de l'école de la République que je condamne, puisque rien n'est plus scandaleux que de boycotter l'école de la République. Mais qui a joué au pyromane en allumant cet incendie ?

Aujourd'hui, il y a des inquiétudes, il y a des fantasmes c'est vrai, mais il y a aussi des discours extrêmement dangereux que nous avons entendus à l'Assemblée Nationale. Oui, il y a des députés socialistes qui ont défendu des amendements pour introduire à l'école la théorie du genre, qui est une théorie extraordinairement dangereuse et d'une stupidité absolue pour notre société. Quand je vois M. PEILLON écrire hier à tous les chefs d'établissement pour leur dire qu'il faut convoquer les parents pour lutter contre l'absentéisme scolaire, et que le même M. PEILLON avait fait abroger ma loi contre l'absentéisme scolaire sans prévoir aucun mécanisme de substitution... Si la loi que j'avais fait voter était en vigueur, il pourrait aujourd'hui lutter avec des armes vraiment dissuasives contre l'absentéisme scolaire.

Nous, nous ne sommes pas dans ces théories absurdes, nous ne sommes pas dans cette politique de gribouille que conduit notre Gouvernement à l'égard de notre jeunesse. Nous sommes animés d'une volonté de doter notre jeunesse des outils du futur, ceux qui leur seront réellement utiles. Ce ne sont pas des idéologies fumeuses qui leur seront utiles. Ce n'est pas cela qui leur permettra demain de trouver un emploi dans leur vie d'adultes. Ce sont ces défis que je vous propose, mes chers collègues, de relever ensemble en adoptant ce budget primitif 2014.

M. VICTOR.

M. VICTOR. - Merci M. le Président. A mon tour, comme vous l'avez fait en début de votre intervention, d'exprimer au nom de notre groupe toute notre solidarité, à la fois pour les populations qui ont eu à souffrir des intempéries, et en même temps à tous les services et toutes les personnes qui sont intervenus sur ce chantier indispensable, dont on se serait bien passé. Donc solidarité avec tout le monde.

M. le Président, après avoir pris connaissance de votre rapport relatif au budget primitif et vous avoir écouté à l'instant, je ne peux m'empêcher de relever le dilemme cornélien qui doit être le vôtre. Vous me rappelez, après les vœux du Président de la République et sa conférence de presse sur l'affligeant pacte d'irresponsabilité, les réactions alambiquées venant de votre formation politique pour, après les louanges tressées par vos amis du grand patronat, trouver néanmoins un angle d'attaque leur permettant dans les mots d'apparaître comme une force d'opposition au pouvoir actuel.

Je vous accorde bien volontiers la difficulté à conserver la délicate posture d'équilibriste qui est la vôtre face à ce pouvoir converti au sacro-saint dogme de l'austérité que vous continuez de vénérer, après l'avoir appliqué avec zèle des années durant.

Sur le fond, l'accord est patent, illustré par un budget 2014 qui n'est que la traduction départementale de la politique nationale avec la poursuite de politiques austéritaires tous azimuts censées incarner le credo sacré de la réduction de la dépense publique que vous persistez à présenter comme la panacée, afin de répondre aux exigences du MEDEF et des marchés financiers.

Dilemme quand vous vous évertuez à essayer de vous présenter comme opposant à l'Elysée Matignon tout en relayant simultanément la poursuite, voire l'aggravation, des politiques de régression sociale mises en œuvre lors du quinquennat précédent.

Il en est ainsi des dotations de l'Etat aux collectivités lorsque vous précisez dans votre rapport : « *en 2014, l'Etat inaugure un cycle de baisse des concours financiers aux collectivités locales qui constitue une rupture inédite.* » En voilà une rupture, quand l'attitude du pouvoir actuel ne représente ni plus ni moins que l'accélération des choix mis en œuvre par l'antérieur Premier Ministre François FILLON, que vous souteniez sans réserve. De la suppression de la taxe professionnelle déjà au nom de l'emploi avec les brillants résultats que l'on a connus, au gel des dotations aux collectivités décidé par M. FILLON, en passant par la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités : l'engrenage fatidique de l'irresponsabilité était déjà en marche.

Avec les conséquences désastreuses sur l'emploi que nous n'avons cessé de dénoncer ces dernières années, de l'effondrement de l'investissement départemental qui, s'il connaît un léger soubresaut cette année, reste encore à la moitié de ce qu'il était en 2008. La fédération patronale locale du BTP soulignait encore récemment combien la baisse de la commande publique et, en premier lieu les investissements des collectivités, contribuait au marasme actuel de ce secteur, touchant d'abord les PME/PMI pourtant premières créatrices d'emploi.

Logique puisque, derrière la fable du millefeuille territorial, se cachent des chiffres éloquentes démontrant que si les collectivités contribuent à hauteur de 73 % à l'investissement public, elles ne représentent que 11 % de la dette publique. Un investissement public qui pourrait répondre aux innombrables besoins de nos populations en matière d'infrastructures publiques, de logements et d'équipements sociaux par exemple, et que le recours à l'emprunt pourrait vertueusement alimenter alors qu'à l'inverse, lui prêtant tous les vices, vous vous targuez d'y recourir le moins possible.

Quelle est donc cette logique absurde qui imposerait aux collectivités de participer à l'effort de réduction du déficit budgétaire dans lequel elles ne représentent qu'une part marginale ? Quand, dans le même temps, avec 50 milliards d'euros, la charge d'intérêts de la dette est devenue un des tous premiers postes du budget de la nation, avant l'éducation. Des intérêts payés rubis sur l'ongle à des vautours bancaires généreusement gavés de fonds souverains à prix d'ami par la Banque Centrale Européenne qui s'interdit de prêter aux Etats.

Au nom de quelle inepte injustice, les collectivités devraient participer à l'effort pour compenser les 60 à 80 milliards que représente annuellement la fraude fiscale ? Vous qui vous voulez un contempteur implacable de la fraude sociale qui, si elle n'est pas tolérable, reste marginale en montant par rapport à la fraude fiscale, vous voilà sur ce sujet d'un silence en or, c'est le moins que l'on puisse dire.

Au nom de quelle aberrante équation, les collectivités territoriales devraient pallier le manque à gagner total pour l'Etat des allègements accordés aux entreprises, qui représente 172 milliards d'euros en année pleine, dont quelques 30 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales patronales ? Sans que cette pluie d'or n'ait jamais eu une quelconque incidence sur les chiffres du chômage qui continuent de grimper, nous le voyons notamment dans notre département, le pouvoir actuel ne cessant de promettre l'inversion de sa courbe comme la venue du messie, quitte à se mettre à compter sur ses doigts.

Mais il est vrai, comme l'écrivait l'économiste britannique KEYNES : « *Le capitalisme, c'est la croyance stupéfiante selon laquelle les pires des hommes vont faire les pires choses pour le plus grand bien de tous.* » Une manne que vous estimez même trop comptée, à l'instar de vos amis du MEDEF, avec qui vous prévenez déjà qu'il est hors de question que le dernier pacte cadeau puisse faire l'objet de quelque contrepartie chiffrée. Et le patronat, devant tant de largesses, d'en réclamer toujours plus. Il a été très vite exaucé avec le nouveau cadeau de 35 milliards sur la politique familiale quand les familles devront, elles, supporter 25 milliards d'augmentation de la TVA.

Ce sont donc ces choix qui créent le prétendu déficit de l'Etat, avec également l'aliénation de la souveraineté budgétaire de notre peuple. Ce peuple à qui l'on veut faire rendre gorge lorsque les 500 plus grosses fortunes du pays ont vu leur cassette augmenter de 25 % en 2012 en attendant que 2013 vienne battre ce record. Pendant ce temps le chômage s'envole et le déficit se creuse. Ce n'est pas l'argent qui fait défaut à notre pays, c'est la volonté politique d'imposer une logique de redistribution plus équitable, en mettant d'abord à contribution ceux qui se sont toujours exonérés des efforts qu'ils exigent des autres.

C'est cette logique infernale qui va aussi priver le département de 10 M€ de dotation globale de fonctionnement pour que les actionnaires puissent continuer à se goinfrer en toute quiétude de dividendes chaque année plus fournis. Une logique que vous avez initiée, même si elle est prolongée par le pouvoir actuel, et que vous continuez à présenter comme la panacée, mais qui n'est pas, contrairement à ce que vous prétendez, sans incidence sur nos interventions, notamment dans nos compétences premières.

En effet, si le budget d'action sociale, qui reste le plus important en matière de dépenses, est stable, c'est un peu en trompe-l'œil, puisque l'augmentation de l'enveloppe RSA, plus 12,9 M€, qui représente des dépenses contraintes, induit une baisse de toutes les autres enveloppes : moins 5,2 pour les personnes âgées, moins 5,1 pour l'enfance et la famille et moins 1 pour les personnes handicapées.

Sur ces compétences majeures du département, il aurait été utile de revenir sur le différentiel de couverture entre charges et compensations réelles relatif aux allocations individuelles de solidarité assurées par les départements au titre de l'APA, de la PCH ou du RMI-RSA, comme vous l'aviez évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. Si le constat d'une insuffisance de compensation estimée au niveau national entre 4,8 et 6,2 milliards d'euros depuis leur instauration en 2002 était acté, il prouvait par là même que le déficit de compensation ne date que de 2012 et que nous étions donc fondés à dénoncer ce déficit qui se creusait, contrairement à ce que vous avez défendu pendant des années.

Le fait que pour le seul département des Alpes-Maritimes, ce différentiel soit supérieur à 920 M€ sur la période 2004-2013, dont 124 M€ pour la seule année 2012, illustre de façon cruelle la réelle continuité des choix au plus haut niveau de l'Etat, malgré le boniment sur le changement. Elle explique ainsi les talents d'acrobatie qu'il vous faut déployer pour garder une posture d'opposant.

Concernant les recettes précisément, vous indiquez une prévision de 340 M€ pour les droits de mutation qui représenteraient ainsi près de 30 % de nos recettes de fonctionnement. Une prévision qui peut paraître optimiste au regard d'un marché incertain qui, s'il montre quelques signes de reprise, demeure néanmoins toujours fragile, aux dires mêmes des professionnels du secteur, puisqu'ils préviennent que si le rythme des transactions repart à la hausse, leur niveau est plutôt à la baisse. Dans la mesure où le produit réel de cette recette que vous nous communiquez pour 2013 se situe 50 M€ en deçà de la prévision du budget primitif 2013, il n'est pas interdit de s'interroger sur la fiabilité d'une pareille prévision, d'autant que le choix d'opter pour le taux maximum n'est pas sans risque puisqu'il aura pour effet de renchérir le niveau des transactions. C'est bien le caractère aléatoire de cette recette sur laquelle nous vous alertons depuis tant d'années.

Sur nos compétences premières, comment ne pas aborder la question de la prévention spécialisée qui voit son budget divisé par deux, passant de 5,179 M€ en 2013 à 2,773 M€ pour cette année. Dans un contexte où vous devez vous-même, face notamment à la forte augmentation des allocataires du RSA, reconnaître l'explosion des situations de détresse sociale, vous choisissez de diminuer notre intervention auprès de publics parmi les plus vulnérables au prétexte que ce dispositif manquerait d'efficacité et de visibilité.

Si vous faites silence sur les critères vous permettant de mesurer l'efficacité du travail de terrain effectué par les éducateurs spécialisés, nous ne pensons pas que dans ce domaine, la visibilité soit un gage d'efficacité, même en période préélectorale. Vous déclariez pourtant lors du débat sur le budget primitif 2013 que la visibilité de l'intervention de la prévention spécialisée ainsi que la complémentarité d'action avec les autres dispositifs de prévention – médiation scolaire et assistants de prévention et de sécurité – seraient renforcées.

C'était au budget primitif 2013.

Vous en avez surtout profité, dans un souci manifeste de visibilité maximale, pour déshabiller la prévention spécialisée afin d'habiller la médiation scolaire qui constitue pourtant des métiers et des interventions de nature différente, mais sans que ni l'une ni l'autre ne se trouve moins démunie face aux intempéries sociales, puisque la somme des crédits affectés à ces deux actions dans le cadre de la prévention reste inférieure de plus de 1 M€ à ce qu'elle était en 2013.

Si les professionnels de terrain en action aujourd'hui s'inquiètent à juste titre, c'est d'abord pour la pérennité de leur action, l'essence même de leur métier, ainsi que les moyens de remplir leur mission. A titre de comparaison, l'engagement budgétaire pour 2014 du conseil général du Val-de-Marne, dont vous pourrez difficilement prétendre qu'il est plus riche que celui des Alpes-Maritimes, dépassera les 13 M€ pour la prévention spécialisée, avec une augmentation des effectifs d'éducateurs spécialisés et un élargissement des territoires couverts.

Voilà bien l'expression d'une volonté politique quand vous prenez vous par contre le risque de fragiliser le travail accompli jusque-là par les équipes d'éducateurs, et de laisser des jeunes, des familles et des territoires à l'abandon. Aragon écrivait : *« l'avenir, c'est ce qui dépasse la main tendue. »* Allons-nous ainsi refuser de tendre la main pour donner un avenir à ceux de nos jeunes qui sont les plus en difficulté ?

Force est donc de constater que ce budget n'amène rien de bien nouveau pour nos populations et que nos alertes lors du débat d'orientations budgétaires auront été vaines. Vous persistez dans l'aveuglement austéritaire, prolongeant avec application les mesures régressives de l'Etat en aggravant la situation des familles, des PME/PMI ainsi que du mouvement associatif des Alpes-Maritimes. Tout cela afin de satisfaire l'insatiable voracité des marchés financiers, quitte à saigner les peuples dont beaucoup en Europe n'en peuvent déjà plus, et à laisser proliférer la récession et la misère. Maigre pitance pour les peuples afin que les puissants fassent bombance. Quelle plus éloquente illustration de cette désastreuse évolution que le dernier rapport de l'ONG Oxfam sur les inégalités indiquant que 85 personnes au monde détiennent autant de richesses que la moitié de l'humanité, et que la fortune des 10 personnes les plus riches d'Europe dépasse les 217 milliards d'euros, soit le total des mesures de relance économique adoptées au sein de l'Union européenne de 2008 à 2010.

Ce n'est assurément pas faire preuve de responsabilité que de conclure un pacte avec le diable financier auquel vous souscrivez. La responsabilité aujourd'hui, c'est d'imposer un pacte de solidarité avec les peuples, en direction des salariés, des retraités, des familles, des femmes, de la jeunesse, des plus démunis et des plus fragiles. Un pacte de solidarité entre nos territoires qui redonne corps à la fraternité et à l'égalité républicaine par la démocratie locale et casse l'engrenage suicidaire de la compétitivité.

Au regard des milliards distribués avec tant de prodigalité, notamment à la Bourse, les moyens existent, autrement qu'en faisant les poches des ménages et des collectivités, pour donner réalité à une logique re-distributive au bénéfice du plus grand nombre, synonyme de reconquête pour les services publics, de croissance socialement juste, de réponse à tant de besoins sociaux, de la primauté au bien commun et à l'intérêt général. Le grand penseur des Lumières Denis DIDEROT, le rappelait déjà : « *l'humain est le terme unique d'où il faut partir et auquel il faut tout ramener.* »

C'est bien parce que votre budget prend une direction opposée que nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, mes chers collègues, permettez-moi de rentrer directement dans le sujet du rapport qui nous préoccupe ici, le budget du Conseil général.

Nous constatons d'abord que ce budget prévisionnel pour 2014 n'est pas aussi difficile que vous l'aviez prévu. Ces dernières semaines, nous vous avons entendu tenir des propos alarmistes, parfois catastrophistes, à propos de ce budget 2014. Il serait la victime des dispositions arrêtées par l'Etat. Nous allons constater que si des difficultés existent, et si des actions voient leurs moyens se réduire et quelquefois disparaître, l'Etat n'y est dans ce cas-là pour rien.

En effet, grâce au pacte de confiance conclu entre l'Etat et les collectivités, vous allez bénéficier d'une recette supplémentaire prévisionnelle de 35 M€. Cela n'est pas rien dans notre budget. L'Etat, sollicité par les départements, vous permet d'augmenter les taux des droits de mutation qui sont l'un des piliers de nos ressources. Le deuxième, je crois, en valeur. Le produit de ces droits a connu une chute sévère depuis la crise de 2008. Le taux applicable est aujourd'hui de 3,8 %. L'Etat vous donne la faculté de le porter, pour une durée de deux ans, à 4,5 %. C'est ce que vous avez choisi de faire, de le porter au plafond. Cela laisse donc espérer une recette supplémentaire de 35 M€ cette année et l'année prochaine.

Mais il faut souligner que ces mesures ont été proposées et adoptées afin que les départements puissent honorer leurs obligations en matière de solidarité. C'est dit comme cela dans le pacte de confiance qui permet d'augmenter ces droits de mutation. Il semble que le budget présenté aujourd'hui ne réponde pas à ces objectifs.

Avant de rentrer dans l'analyse de ce budget, je voudrais faire deux remarques préliminaires. Depuis deux ans, l'Etat est accusé de tous les maux et particulièrement de se désengager. Si désengagement il y a, il existe depuis beaucoup plus longtemps. Sous la majorité précédente, au premier chef responsable de cette situation, nous n'avons jamais entendu dénoncer les manques ou vitupérer contre le Gouvernement que vous souteniez. Vous avez payé, sans discuter. Reconnaissez que l'Etat, jusqu'en 2012, n'a jamais réalisé le moindre effort pour aider les départements, ni les autres collectivités d'ailleurs.

La deuxième remarque que je ferai est que vous vous plaignez de ce que l'Etat réduise de 1,5 milliard d'euros par an pendant deux ans ses dotations aux collectivités. Le candidat à la présidentielle que vous souteniez avait annoncé des réductions beaucoup plus drastiques : 2 milliards d'euros par an pendant cinq ans. Qui s'en serait ému ici, dans la majorité départementale ? Voilà pour les propos liminaires.

Je reviens au budget lui-même, pour tout d'abord me concentrer sur la mission sociale qui est vraiment au cœur de nos compétences, comme nous l'avons souligné par ailleurs.

Cette augmentation des taux des droits de mutation, l'Etat la permet pour un meilleur financement de la solidarité nationale, c'est-à-dire pour faire face à l'augmentation des besoins dans la période de crise que le pays traverse et être aux côtés de ceux qui sont touchés. Force est de constater que ce budget n'en prend pas le chemin. En effet, l'enveloppe globale de la mission solidarité ne bouge pas, à 300 000 € près. Elle reste à 514 M€. Pourtant, dans cette enveloppe, le montant réservé au RSA augmente de 13 M€. C'est donc, au détriment de l'ensemble des autres missions sociales du Département, au cœur de nos compétences, que s'opère l'ajustement. Cela représente une baisse de 12,6 M€.

Ces 13 M€ du RSA auraient dû provenir de l'augmentation des droits de mutation et n'auraient pas dû être prélevés sur les autres budgets de solidarité. Cela n'a pas été fait. Il a été décidé de baisser les aides pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, pour les jeunes en difficulté, pour le FSL. Il aurait été possible d'affecter 13 M€ sur les 35 attendus pour compenser l'augmentation du RSA sans toucher aux autres domaines de la solidarité. Dans ces conditions, que devient le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités ? Il n'est pas respecté.

Deuxièmement, le nombre d'allocataires du RSA augmente de façon sensible dans notre département. C'est bien sûr dramatique. Pour faire face à cette situation, vous proposez un plan pour l'insertion et pour l'emploi, fort bien d'ailleurs, avec de très belles avancées dans le fonctionnement. C'est une bonne chose et il fait suite au plan de prévention de 2013. Malheureusement, d'un plan à l'autre les crédits passent de 12,8 M€ à 11,2 M€. Il y aurait donc moins de moyens pour favoriser le retour à l'emploi. C'était la bonne formule pour compenser l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA. Or, nous avons besoin de ces contrats aidés pour ramener les personnes éloignées de l'emploi vers un emploi durable. Il aurait été bon là aussi d'affecter une partie des recettes supplémentaires à ce chapitre, ou tout au moins de ne pas le baisser.

Toujours dans le domaine social, vous avez considérablement diminué les aides allouées aux associations de prévention spécialisée. Une baisse de la moitié des crédits du jour au lendemain. Leur travail est pourtant reconnu et indispensable à la prévention de la délinquance. Un certain nombre d'associations vont licencier du personnel, voire mettre la clef sous la porte, sans sommation. Mes collègues y reviendront tout à l'heure plus en détail.

Concernant l'action logement, même si elle n'est pas au cœur de nos compétences, elle est essentielle à notre département où 70 % de la population est éligible au logement social, c'est-à-dire aussi la majorité des actifs. La production de logements sociaux est donc indispensable. Or, depuis cinq ans, vous avez divisé par trois l'aide à la production de logements. Nous sommes passés de 40 M€ à 14 M€. Malgré une légère remontée cette année, la chute reste importante. En effet, vous avez cessé d'aider les bailleurs sociaux dans l'achat du foncier, c'était là qu'étaient affectés les fonds. Cela était pourtant nécessaire pour compenser le prix élevé de ce foncier.

Faut-il rappeler que vous baissez aussi le budget du FSL de 10 % en resserrant les critères d'attribution et le nombre de personnes éligibles ? Là aussi, nous aurions souhaité au moins le simple maintien de cette ligne à son niveau.

Nous comprenons parfaitement les difficultés de montage d'un budget en ces temps difficiles. Toutes les collectivités y sont confrontées, et chacun fait ses efforts. Entre la nécessité de réaliser des économies et celle de relancer l'économie locale, l'équation budgétaire n'est pas simple à résoudre.

Justement, qu'en est-il en matière d'investissements ? Vous annoncez dans l'introduction de votre rapport inscrire 210 M€ de dépenses réelles d'investissement. Il nous a semblé, au cours des commissions et à l'analyse des chiffres et des rapports, que 50 M€ de l'année dernière n'ont pas été réalisés en 2013 et sont reportés sur 2014. Est-ce que réellement, ce seront 150 M€ ou 210 M€ qui seront investis ? C'est un budget intéressant et important pour l'économie locale. Je vous repose donc la question.

Par ailleurs, vous avez maîtrisé les charges de fonctionnement, notamment en ne remplaçant pas deux départs à la retraite sur trois. C'est un grand effort, comme font toutes les collectivités. Prenons simplement garde qu'à la longue, ce ne soit pas au détriment du service rendu à la population ou de la charge de travail du personnel restant.

Malgré tout, et même si vous avez amorcé la baisse du recours à l'emprunt, ce qui pénalise encore lourdement notre budget, c'est l'encours de la dette. Avec votre prédécesseur, celle-ci s'est envolée de 92 M€ en 2003 à près d'un milliard, avec l'illusion que les recettes, donc les capacités de remboursement, suivraient l'endettement, particulièrement grâce aux droits de mutation très élevés à l'époque.

Peut-être que davantage de prudence aurait été nécessaire. Il est difficile de donner des leçons comme ça, mais nous pouvons le dire. Le Département n'aurait-il pas préjugé de ses capacités de remboursement à l'époque où tout allait bien ? Aujourd'hui, la dette s'élève encore à 853 M€, alors même que 171 M€ de dettes ont été transférés à la Métropole. Ce poids pèse toujours sur notre budget.

Pour conclure, vous l'aurez compris, M. le Président, les choix effectués nous conduisent à nous prononcer défavorablement sur ce projet de budget. Manifestement, il n'adhère pas au pacte de confiance proposé par l'Etat. Vous n'affectez pas l'augmentation des droits de mutation à la solidarité, même en partie. Nous ne pouvons accepter cette augmentation, et nous voterons contre ce budget.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON pour votre intervention. Quelques mots en réponse. Je ne vais pas allonger le débat avant de passer la parole à Mme GIUDICELLI pour présenter le budget.

M. VICTOR, Aragon, que vous avez cité, disait qu'il n'y a depuis toujours que deux moyens pour exercer le pouvoir : la ruse ou la force. Votre camarade de combat qu'il a été exprime bien ce qu'a été le communisme. Vous citiez tout à l'heure les chiffres de milliardaires dans le monde, avec une situation qui c'est vrai peut paraître choquante, sur le fait que 85 personnes, avez-vous dit, accaparent la moitié de la fortune mondiale. Il faut savoir que parmi ceux-là se trouvent beaucoup de ressortissants chinois qui sont les représentants du dernier régime communiste au monde, puisque la Chine est le pays qui compte 300 milliardaires aujourd'hui.

C'est l'expression de l'idéologie que vous défendez. Votre raisonnement, aussi sincère soit-il, se heurte à la réalité. Il y a la force et la ruse qui ont caractérisé le communisme, avec son cortège de drames. Dans les pays communistes, ce sont les peuples qui ont été affamés et ce sont les oligarques qui se sont enrichis. Il n'y a peut-être pas des modèles optimaux partout, mais celui que vous avez défendu n'a je crois pas fait la preuve d'une grande utilité dans l'histoire. Il a au contraire généré beaucoup de drames. Le nôtre en tous cas a amené la paix et la liberté, et le vôtre le drame, la tyrannie et la famine. Je pense que là-dessus, nous pouvons comparer ce qu'ont vécu les habitants de l'ex-URSS, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de la Chine, et ce qu'ont vécu les habitants de l'Europe depuis la libération. Je crois que la comparaison peut s'imposer.

Quant au reste, vous avez fait une critique très pertinente de l'action de l'actuel Gouvernement. J'ai le regret de vous rappeler que vous avez appelé à voter pour lui, et que vous le souteniez. Votre responsabilité est donc partagée dans le fiasco actuel, et il ne faut pas s'en exonérer à si bon compte.

Mme GOURDON, vous évoquez le pacte de confiance. Il y a les pactes, les chocs. Ce ne sont que les mots de l'actuel Gouvernement. Nous attendons les actes, plutôt que les pactes ou les chocs, mais les actes tardent à venir, même s'il y a cette conversion, que je salue, du Président de la République envers les entreprises avec le pacte de responsabilité. C'est une inversion majeure du discours de l'actuel Président de la République. Lui qui dénonçait la finance salue aujourd'hui les entreprises. Il y a ce changement de cap dans le ton et dans le discours. Nous verrons bien s'il se traduit dans les actes, mais il vaut mieux reconnaître ses erreurs un jour que de continuer d'aller dans le mur.

Ce qui est grave, c'est que M. HOLLANDE ait trompé les Français. Vous aussi, puisque vous avez appelé à voter pour lui. Il les a abusés, et depuis dix-huit mois, il a induit le pays dans l'erreur avec cette politique qui a amené cette accumulation de la dette, du chômage, des impôts, de la baisse du pouvoir d'achat inédite dans les pays européens aujourd'hui. C'est la réalité, et vous en êtes complices.

Mme GOURDON, vous nous affirmez que le Gouvernement est généreux, qu'il nous autorise à augmenter les taux, et que c'est la première fois qu'on aide les collectivités. Drôle de façon d'aider les collectivités. Vous nous avez dit : vous allez avoir des recettes de droits de mutation en plus, et cela va régler totalement le problème des allocations individuelles de solidarité. Ces dernières s'élèvent pour 2013 à 262 M€ : 109 pour l'APA, 124 pour le RSA, 28,5 pour la PCH. La compensation de l'Etat s'est élevée à 130 M€. Le calcul est simple : le déficit est de 131 M€.

L'augmentation qui devait être octroyée aux collectivités locales est en plus obérée par ce fonds de prélèvement scandaleux qui touche le département des Alpes-Maritimes qui va être prélevé de 20,5 M€ et qui ne va percevoir en contrepartie aucun euro. Ce fonds va être quasiment orienté vers les départements socialistes. C'est un scandale démocratique. On a trafiqué les paramètres, en faisant en sorte que ce système ne bénéficie qu'aux départements socialistes. On va prélever 20 M€ sur le département des Alpes-Maritimes pour en donner 15 au conseil général de la Corrèze.

La réalité est là. Vous auriez dû vous battre auprès de vos amis. J'entends que vous soutenez les revendications des travailleurs sociaux qui sont inquiets. Très bien, mais pourquoi, au lieu de le faire dans cet hémicycle, n'avez-vous pas pris votre bâton de pèlerin ou votre portable pour appeler M. HOLLANDE et lui demander pourquoi le département des Alpes-Maritimes se trouve sanctionné, et pourquoi on y prélève 20 M€ de plus pour les mettre en faveur du département de la Corrèze ? Est-ce juste, Mme GOURDON, que l'on nous prélève 20 M€ ? Si ces 20 M€ ne nous étaient pas prélevés, le problème des travailleurs sociaux que vous évoquez aurait été naturellement réglé. Cette injustice se serait résorbée. Nous payons aujourd'hui ce choc politique que je dénonçais tout à l'heure, cette injustice que font porter sur nous les socialistes.

Oui, les dépenses sociales n'ont jamais été aussi élevées Mme GOURDON. Vous les appréhendez de façon segmentée en disant que le RSA augmente, mais que le reste n'augmente pas dans la même proportion. Nous avons une équation budgétaire à résoudre. Comme je l'ai dit, je ne veux pas accroître la dette, et je ne veux pas augmenter la fiscalité, contrairement à vous. Dans vos collectivités, à la tête de l'Etat, vous n'avez comme seule ligne conductrice que la hausse de la fiscalité. Nous ne voulons pas augmenter la fiscalité pour les ménages ni pour les entreprises. C'est un cap, et nous nous y tiendrons. Nous ne voulons pas accroître l'endettement, nous voulons le stabiliser aujourd'hui.

A partir de là, comme nous avons des dépenses sociales en plus et notamment, comme vous l'avez rappelé, et vous avez eu raison de le faire, cette augmentation de 10 M€, ce qui est un choc social majeur, du RSA du fait des conséquences de votre politique économique. Pourquoi y a-t-il plus de chômeurs en France alors que le chômage baisse en Grande-Bretagne et en Allemagne ? C'est bien parce qu'il y a une erreur tragique de politique économique depuis dix-huit mois. Les socialistes ont créé près de 500 000 chômeurs de plus en dix-huit mois. C'est le prix que nous payons. Il y a plus de chômeurs de longue durée ainsi que de chômeurs qui dépassent les 50 ans et qui ont du mal à trouver du travail. Il s'agit d'un vrai

drame pour ces familles, dont certaines basculent dans le RSA. Nous les prenons en charge au titre de l'allocation RSA, puisqu'il y a cette augmentation que vous évoquez.

Face à cette hausse, nous devons faire des économies. Nous avons réalisé en cinq ans plus de 100 M€ d'économies sur nos dépenses de fonctionnement. Nous avons réduit considérablement notre voilure. Vous rappeliez le non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite. Je l'assume. J'évoquais également tout à l'heure la diminution de 250 véhicules dans le parc automobile, la rationalisation de nos dépenses immobilières, et bien sûr cet effort de rigueur qu'a réalisé notre collectivité.

Nous nous sommes serrés la ceinture. Comme tout ménage, quand il y a une baisse des recettes, il faut diminuer les dépenses. Autrement, on va à la faillite. C'est mentir que prétendre le contraire. Cet effort que nous faisons, nous demandons aux structures qui travaillent pour notre compte, dans le domaine social, à ces associations qui ont une mission de service public que nous leur avons confiée, d'aller elles aussi vers cette économie, de rationaliser leurs structures, de modifier leur organisation, de se rapprocher, de réaliser des économies d'échelle. Nous l'avons fait, puisque nous avons signé avec beaucoup de ces associations des contrats d'objectifs où nous avons diminué les coûts.

Sur la dépense en faveur des personnes âgées, nous avons rationalisé nos dépenses. Vous indiquez qu'il y a une baisse, mais cette baisse est optique. Par rapport aux allocations dépendance que nous versons aux établissements, nous faisons auparavant une avance, et beaucoup de ces établissements avaient une dette à notre égard. Aujourd'hui, nous payons au cas par cas, pour qu'il n'y ait pas de trop-perçu, et que seul le reste à charge soit pris en compte. Nous avons mis en place les chèques emploi-service, nous contrôlons mieux les plans d'aide. Tout cela a conduit à réaliser des économies. Il en est de même sur l'enfance et sur le handicap.

Sur le handicap, nous avons ouvert, et vous devriez vous en réjouir Mme GOURDON, 800 places pour des personnes handicapées en établissements et 300 dans des services. Aujourd'hui, nous dépensons moins, parce qu'il y a eu une rationalisation des moyens. On peut faire mieux avec moins de dépenses publiques. C'est ce que vous n'avez jamais compris. Le fait de dépenser plus n'est pas un signe de qualité ni un critère pertinent. Pour vous, un budget est bon parce qu'il est plus élevé et parce qu'il y a le plus d'impôt possible. Nous, nous disons au contraire aujourd'hui, et les Français le disent aussi – si vous n'avez pas entendu leur message, vous allez avoir des réveils électoraux très douloureux –, ils en ont assez de payer des impôts.

Pour qu'ils payent moins d'impôts, il faut qu'il y ait moins de dépenses publiques. L'argent public n'est pas le nôtre. Il ne tombe pas du ciel Mme GOURDON. On ne va pas le chercher dans un coffre. L'argent public est prélevé chez les contribuables, les ménages, les artisans, les commerçants. C'est ce que vous n'avez pas compris. Oui, nous assumons la diminution de nos dépenses publiques pour que les missions qui se trouvent au cœur de nos politiques soient préservées. Aucune mission n'est altérée, au contraire. Nous avons renforcé toutes nos missions sociales. Jamais il n'y a eu autant de services pour nos personnes âgées.

Jamais il n'y a eu autant de places ouvertes en établissements : 2 300 places au cours des dernières années, 8 EHPAD ont été ouverts en 2013, et nous allons en ouvrir à peu près autant en 2014 pour terminer les chantiers. J'ai évoqué les places pour les personnes handicapées, les établissements pour l'enfance, les structures d'accueil pour l'enfance handicapée que nous avons aidées, même si cela ne relève pas de notre compétence.

Il y a donc des services sociaux qui sont de plus grande qualité et plus nombreux, mais cela impose aussi qu'ils soient mieux gérés. Je le dis, et il faut que les organismes sociaux le comprennent, le temps où l'argent public n'était pas compté pour ces organismes est révolu. Eux aussi, il faut qu'ils comprennent la nécessité d'une réduction de la voilure, des frais de structure, des salaires, des véhicules, etc. Il y a une nouvelle culture qu'il faut établir, et pas simplement dans les Alpes-Maritimes, mais bien pour notre pays. C'est cela que nous conduisons au Conseil général avec beaucoup de détermination.

Vous parlez de la baisse du FSL. Or, il y a plus de bénéficiaires de FSL qu'il n'y en a jamais eu dans le département des Alpes-Maritimes, du fait des conséquences de la crise d'ailleurs, parce que beaucoup de ménages sont aujourd'hui frappés par la précarité et la pauvreté. Vous avez conduit une politique qui a fabriqué des pauvres et des chômeurs dans notre pays. C'est ça la politique socialiste. Vous aimez tellement les pauvres que vous en fabriquez. Aujourd'hui, nous voulons leur donner des moyens, et nous le faisons, puisqu'il y a plus d'allocataires sur le FSL.

Je ne veux pas entrer dans des polémiques inutiles, mais voilà ce que je voulais vous dire. Nous assumons ces choix. Vous avez reconnu, et je vous en remercie, qu'il n'était pas facile de bâtir un budget dans ces périodes. L'honnêteté vous a conduite à exprimer cette position. Vous le savez dans vos communes. Dans les moments difficiles, il n'y a pas une centaine de solutions. Résoudre cette équation est extrêmement compliqué. Cela nécessite du courage et de la détermination. Nous l'assumons dans la majorité : pas d'augmentation de la fiscalité, une gestion très rigoureuse de nos dépenses depuis cinq ans qui a abouti à une baisse forte de nos dépenses de fonctionnement. Nous assumons notre mission de solidarité sociale qui n'a jamais été aussi élevée dans le département des Alpes-Maritimes.

Tout cela doit nous permettre de conserver des marges d'investissement, même si elles sont plus faibles qu'avant. Nous avons l'objectif de les restaurer pas à pas pour investir et aider les communes. C'est l'équation budgétaire que je défends, que la majorité défend et que je vous invite à soutenir.

Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Bonaparte a écrit : « *la haute politique n'est que le bon sens appliqué aux grandes choses.* » Le bon sens, dans ce pays, nous en avons malheureusement de moins en moins. Il faut que dans les Alpes-Maritimes, nous soyons un peu l'exception. Ceci étant, je voudrais que vous annonciez ce que vous avez pu obtenir, vous, vos services et moi-même, de la Conférence des Alpes franco-italiennes (CAFI), c'est-à-dire une réunion qui se tiendra ici le 13 février pour essayer de sauver quelque chose de primordial pour ce département et qu'on relègue dans les divers : la voie ferrée Nice – Turin.

Quand on parle de la voie ferrée dans le département du Rhône, la voie ferrée Lyon – Turin, cela va coûter 26 milliards d’euros, dont 900 M€ de frais d’études. Et nous, on va laisser cette voie ferrée Nice – Turin, qui est centenaire, mourir, parce que nous ne sommes pas capables de sortir 27 M€. L’Etat français ne nous répond pas. Il n’y a pas d’action avec l’Etat italien. C’est lamentable. La Région ne nous aide pas. M. VAUZELLE a quand même signé une pétition avec le maire de Nice, les maires de Turin et de Cuneo, etc.

Je crois qu’il faut que notre assemblée se rende compte que le premier problème que nous avons à régler est celui de la voie ferrée Nice – Turin. Ce n’est pas un petit problème, c’est quelque chose de très important dont il faut s’occuper. C’est la raison pour laquelle vous pouvez annoncer à nos collègues, M. le Président, qu’ils pourront participer à la réunion qui se tiendra le 13 février, dans ces locaux, avec tous les élus français et italiens intéressés pour essayer de sauver cette voie ferrée.

M. Le Président.- Merci Me BALARELLO. J’approuve totalement ce que vous venez de dire. En effet, je vous invite à vous mobiliser avec nous le 13 février prochain pour cette réunion de la CAFI, lors de laquelle, avec nos amis italiens, nous exprimerons notre soutien et notre volonté de ne pas voir fermer cette ligne essentielle Nice Cuneo Turin qui est aujourd’hui menacée, et à laquelle le Gouvernement français n’accorde aucune considération.

Mme GIUDICELLI.

1. **BUDGET PRIMITIF 2014**

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président. Je vais résumer très brièvement ce budget primitif, puisque vous en avez dit l’essentiel et que nous vous soutenons tous. Il s’élève à 1,32 milliard d’euros. Ce budget primitif est caractérisé par quatre lignes importantes :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la priorité à l’investissement ;
- le désengagement, scandaleux, de l’Etat ;
- la stabilité de notre fiscalité directe malgré cela.

Ainsi, à périmètre constant, c'est-à-dire hors dotation à la Métropole et hors fonds de péréquation des droits de mutation, les dépenses de fonctionnement hors dette sont stabilisées à 940,5 M€. Cette rationalisation des dépenses s’est axée autour de la compression des dépenses relatives aux moyens généraux, de l’amélioration du pilotage de la masse salariale, et du recentrage des politiques sociales autour des actions les plus fortes.

L’effort continu de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de conserver une situation financière saine, et de dégager une épargne brute de 152,9 M€, en hausse de 36,4 % par rapport au budget primitif 2013, soit 142 € par habitant, et ce malgré cette baisse des dotations versées par l’Etat dont celle inédite de la dotation globale de fonctionnement et la revalorisation très incomplète de la compensation des allocations individuelles de solidarité.

Concernant la section d'investissement, 210 M€ sont prévus pour réaliser les grands projets d'équipement et maintenir la solidarité territoriale au profit des communes et des structures intercommunales. Enfin, ces investissements sont financés à 60 % par nos ressources propres. En effet, l'emprunt prévu au budget primitif 2014 est contenu à 83 M€, en baisse, et c'est important, pour la cinquième année consécutive.

Je vous propose pour toutes ces raisons d'adopter ce projet de budget primitif pour 2014.

M. Le Président.- Mes chers collègues, à ce stade du débat, je crois que tout a été dit. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je vous propose donc de passer au vote sur le budget primitif 2014.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. ALBIN, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le budget primitif 2014 est donc approuvé par la majorité que je remercie pour sa confiance. Je demande à Mme GIUDICELLI de poursuivre avec le rapport sur les budgets annexes.

2. BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, les dépenses prévues s'élèvent à 1 812 700 €, dont 46 000 € en investissement et 1 766 700 € en fonctionnement. Nous vous proposons de maintenir en début d'année 2014 et dans l'attente des résultats du compte administratif 2013, le taux de déduction de la TVA de 95,99 %.

Pour le budget annexe du port de Nice, il est équilibré en dépenses et en recettes réelles à 619 700 €. Les dépenses d'investissement représentent 418 000 €, et les dépenses de fonctionnement, 201 700 €. Les recettes réelles s'élèvent à 619 700 €. L'équilibre de ce budget annexe est assuré par une subvention provenant du budget principal de 346 000 €.

Pour le budget annexe des ports concédés, il est équilibré en dépenses et en recettes à 1 387 790 €. La section de fonctionnement s'élève à 860 400 € en dépenses, et l'équilibre du budget annexe est assuré par une subvention du budget principal de 305 120 €.

Le port de Villefranche-Santé est le seul port départemental géré en régie directe par les services du Conseil général. Le budget primitif 2014 est équilibré en dépenses et en recettes réelles à la somme de 336 850 €. Nous donnons une subvention départementale de 69 345 €.

Le budget annexe du cinéma Mercury est équilibré en dépenses et en recettes réelles à la somme de 443 650 €. Vous avez le détail des dépenses d'investissement et des recettes de fonctionnement. Ce budget annexe est équilibré par la prise en charge du déficit, 165 650 €, sur le budget principal.

Quant au parking Silo, il est équilibré à 138 395 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 375 €, en fonctionnement : 124 000 € environ. Les dotations aux amortissements, pour 14 375 €, représentent les recettes d'investissement. Le budget annexe du parking Silo est donc équilibré avec une subvention du budget principal de 13 375 €.

Une note au rapporteur accompagne le présent rapport. Dans cette note, certains tableaux de synthèse qui figurent dans la conclusion du rapport comportaient des erreurs matérielles. Tout ceci a été modifié, et chacun a eu cette rectification.

C'est terminé pour les budgets annexes.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons approuvé les budgets annexes en commission des finances. Je souhaitais intervenir sur un budget annexe qui n'y est plus, celui du CICA. J'ai posé une question en commission, et réponse nous a été donnée. Je voulais quand même y revenir en séance publique. Nous avons confié à Habitat 06 le soin de trouver une solution pour ce CICA. Il semblait qu'une solution était en passe d'être réalisée, mais nous avons appris par la presse, et je pense malheureusement que c'est confirmé, que cette solution avait finalement peu de chances d'être mise en œuvre.

C'est de la vigilance que nous exprimons à l'égard de cette mission très importante confiée à Habitat 06. Il nous a bien été dit qu'une deuxième hypothèse de solution était à l'étude. Méfions-nous de ne pas embarquer notre opérateur, en principe du logement et du logement social, dans des affaires qui dépasseraient ses capacités. Nous avons modifié les statuts d'Habitat 06 pour lui permettre notamment d'intervenir dans ces domaines. Cela a été fait. C'est simplement cette expression dont nous voulions vous faire part ici en séance publique.

Le sujet est difficile. Habitat 06 joue un rôle très important aujourd'hui en matière de développement du logement social. Qu'il ne se trouve pas demain handicapé par cette question à traiter qui est d'une autre nature.

M. Le Président.- En ce qui concerne le CICA, comme vous le soulignez à juste titre, il n'y a plus de budget annexe pour la première année, puisqu'il n'y a plus de gestion du CICA qui a été vidé de ses occupants. Nous avons transféré dans le cadre d'un protocole d'accord, avec un paiement différé et conditionnel, les bâtiments du CICA à Habitat 06 qui n'est d'ailleurs pas seul et qui n'était pas lié à une seule négociation. La Caisse des Dépôts est partenaire d'Habitat 06 et est elle-même actionnaire minoritaire d'Habitat 06. Elle est dans la structure qui, avec Habitat 06, a repris le CICA.

C'est vrai qu'il y avait une négociation qui n'a malheureusement pas abouti avec Amadeus, qui a fait le choix de s'installer dans les anciens locaux de Texas Instrument. Il y a aujourd'hui d'autres négociations dans ce cadre. Nous espérons qu'elles aboutiront, et nous veillons à ce que, si cela ne devait pas être le cas, Habitat 06 ne voie pas ses missions historiques et traditionnelles affectées par cette situation. Nous sommes bien entendu extrêmement vigilants sur ces bases.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets donc ce rapport aux voix.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GIUDICELLI, pour le rapport n°3 portant diverses dispositions financières.

3. DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport comporte quatre propositions. Concernant la première, vous en avez l'habitude, il s'agit des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) qui font l'objet de révision en application des règles de caducité énoncées dans le règlement financier. Par ailleurs, à l'occasion de chaque budget primitif, l'assemblée a l'habitude de procéder au vote d'un volume global d'AP et d'AE par programme. Aussi, je vous propose que nous clôturions l'ensemble des AP et AE millésimées 2007 et 2008, d'appliquer les règles de caducité pour les AP millésimées 2009, 2010, 2011 et 2012 et pour les AE millésimées 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, et enfin d'abonder les AP et AE tel que le détaille l'annexe 4 à la maquette budgétaire.

Pour la deuxième proposition, afin de compenser en partie la charge des trois grandes allocations individuelles de solidarité – APA, PCH et RSA –, la loi de Finances 2014 donne aux départements la possibilité, comme vous l'avez dit M. le Président, d'augmenter les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Vous avez bien expliqué notre proposition. Je résumerai encore plus vite en indiquant qu'afin de ne pas sacrifier nos missions de service public et d'assumer l'augmentation des dépenses sociales non compensées par l'Etat, nous n'avons d'autre alternative que de procéder à cette hausse.

Troisième proposition : création d'un secteur distinct d'activité pour les transports scolaires. Dans le cadre de nos compétences, le Département assure le transport scolaire par l'intermédiaire de seize marchés publics. Les transports scolaires, assimilés de par la loi à une activité de transport public routier de voyageurs, peuvent être assujettis à la TVA. Pour récupérer cette taxe sur les dépenses réalisées, nous vous proposons de créer un secteur distinct d'activités pour la gestion de ces transports scolaires.

Enfin, dernière proposition, ce sont des remises gracieuses conformément aux dispositions de la M52, et sur proposition du Payeur départemental, je vous propose d'admettre en non-valeur les créances dont le détail est annexé au rapport pour un montant total de 294 506,40 €.

M. Le Président.- Je vous remercie. Des interventions sur ce rapport ?

Le rapport n° 3, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. DAMIANI, MOTTARD, VINCIGUERRA.

4. SCHEMA DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES - ORIENTATIONS 2014/2018

M. AZINHEIRINHA.- Je vais vous présenter ce schéma départemental en faveur des personnes handicapées. Ce schéma définit un véritable cap, une ambition toujours en évolution qui a été rappelée notamment dans la loi d'orientation du 11 février 2005 et qui fixe les orientations à horizon 2018.

Dans les Alpes-Maritimes, près de 10 % de la population est concernée par le handicap, d'une manière ou d'une autre. Le Conseil général y consacre chaque année des moyens très importants, comme en témoigne d'ailleurs le budget 2014 que nous venons d'adopter et qui mobilise cette année encore plus de 115 M€ en faveur de ces politiques et des personnes handicapées.

Ce schéma est un cap, mais qui se doit d'être et qui est aujourd'hui partagé par l'ensemble des acteurs qui évoluent dans le monde du handicap. Je veux commencer mes propos en saluant tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma pendant près de deux ans. Depuis le mois de janvier 2012 et jusqu'au mois de décembre 2013, près de 140 personnes ont travaillé et se sont réunies à travers sept groupes de travail. Je souhaite remercier d'abord les membres de l'observatoire du handicap des Alpes-Maritimes (ODHAM) qui ont beaucoup travaillé sur le bilan du précédent schéma, sur les diagnostics et les axes préparatoires à ce schéma.

Je veux saluer le comité de pilotage du schéma départemental composé du Conseil général, des équipes de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), mais aussi de nos partenaires : l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction de la cohésion sociale, et le Comité d'entente des associations de ce secteur. Je salue enfin le comité de suivi, qui était composé de la Commission exécutive de la MDPH, qui a validé les travaux, ainsi que le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) qui s'est réuni au mois de décembre et qui a émis un avis favorable à ce schéma.

Ce cap partagé, c'est désormais une société inclusive. C'est l'ambition de ce schéma : mobiliser les acteurs départementaux pour progresser ensemble vers une société plus inclusive.

Progresser vers une société plus inclusive, c'est d'abord progresser dans la connaissance et la reconnaissance du handicap par l'information, la sensibilisation et la communication à destination des familles, des professionnels du secteur et notamment des professionnels de santé, mais aussi des personnes extérieures au champ du handicap.

Le précédent schéma départemental avait investi des sommes très importantes. Je n'y reviendrai pas. Je me contenterai de présenter les quatre axes qui définissent notre schéma.

Je le disais, l'information, la sensibilisation et la communication vers les familles et les professionnels de ce secteur, mais pas seulement, puisque le principe d'inclusion ne répond pas seulement aux besoins d'un public spécifique. Il s'adresse à tout citoyen qui, à un instant donné de sa vie, peut être confronté à une situation de handicap, qu'elle soit réversible ou durable. Quatre fiches actions sont proposées dans le cadre de ce premier axe.

Le deuxième axe, progresser vers une société plus inclusive, c'est aussi améliorer le développement des différentes formes d'accueil en établissement et d'accompagnement à domicile. La poursuite de l'adaptation de l'équipement départemental constitue une orientation essentielle au regard des besoins avérés, et plus particulièrement pour l'autisme, dans le cadre du plan autisme, le polyhandicap, le handicap psychique ainsi que les handicapés vieillissants dont la situation avait déjà été évoquée dans le précédent schéma et qui est reprise dans ce nouveau schéma puisqu'elle demeure une préoccupation.

Par ailleurs, l'accueil familial de personnes handicapées constitue un mode de prise en charge complémentaire, entre l'accueil en établissement spécialisé et le domicile, qu'il convient de soutenir et de diversifier. Dans le cadre de ce deuxième axe, et c'est l'objet des fiches actions qui vous sont proposées, il faudra : privilégier la coopération entre les structures ; accompagner les orientations dans ces structures ; mettre en place un dispositif de prise en compte des situations individuelles critiques ; encourager le recours aux bénévoles et aux volontaires du service civique ; renforcer l'articulation entre les secteurs sanitaire et médico-social ; favoriser l'accès aux actions de prévention ; améliorer l'accès aux soins et mettre en place des consultations spécialisées, plus particulièrement pour les personnes polyhandicapées ; développer l'accueil familial en lien avec les établissements ; favoriser la formation, la professionnalisation et la reconnaissance des aidants familiaux.

Progresser vers une société plus inclusive, c'est, et c'est le troisième axe, favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des personnes handicapées. Il s'agit de relever le défi de l'égalité et de l'équité en termes d'accessibilité, d'habitat, de voirie et de transport. Un autre élément majeur de la citoyenneté des personnes handicapées est l'exercice d'une activité professionnelle. Il faudra soutenir l'insertion professionnelle des adultes en situation de handicap par des parcours personnalisés, des actions de formation, d'accompagnement et de soutien.

Enfin, l'insertion sociale ne peut être complète sans la possibilité de participer aux activités sportives, culturelles et de loisirs déjà développées par le Conseil général et qu'il nous faudra continuer de déployer. Ce troisième axe est l'objet des huit fiches actions présentes dans ce schéma.

Enfin, quatrième et dernier axe, progresser vers une société plus inclusive, c'est progresser ensemble dans la qualité de vie des personnes handicapées. La qualité de la prise en charge des personnes handicapées constitue une exigence fondamentale. C'est une question d'intégrité même et de dignité de la personne. Quatre actions seront mises en œuvre dans le cadre de ce plan : accompagner les structures dans un objectif de qualité et de bien-être ; développer des actions de formation pour les professionnels qui accompagnent les personnes handicapées ; favoriser l'émergence de projets innovants ; favoriser la qualité de vie et la sécurité à domicile des personnes handicapées par l'utilisation des nouvelles technologies.

Ce sont donc vingt-sept actions qui vous sont proposées avec un ou plusieurs pilotes pour chacune de ces actions. Le pilotage global du schéma sera organisé dans le cadre de la Commission exécutive de la MDPH et de l'Observatoire départemental des personnes handicapées dans le département des Alpes-Maritimes que vous avez mis en place il y a deux ans, M. le Président, et dont le dernier rapport remis au Premier Ministre rappelle l'importance et souligne les initiatives des collectivités comme la nôtre qui ont prévu ces observatoires. Bien évidemment, le CDCPH continuera de suivre de près l'évolution de ce schéma.

J'en ai terminé mes chers collègues. Je veux une nouvelle fois remercier l'ensemble de mes collègues qui ont travaillé avec nous pour l'élaboration de ce schéma, l'ensemble des services et surtout l'ensemble des acteurs. Je salue également, et c'est tout à fait un hasard, Jérémy, qui est présent aujourd'hui et qui assiste à nos travaux. Il ne savait absolument pas que nous allions parler du schéma départemental, mais il n'avait jamais assisté à une séance plénière du conseil général des Alpes-Maritimes. Le schéma départemental c'est aussi cela : rappeler qu'une société inclusive est aussi la participation des personnes handicapées à la vie sociale de notre pays et de notre département.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ce travail et pour ce résultat. Je tiens à mon tour à remercier tous les services qui, autour de M. BAILBE, ont travaillé aux côtés de M. AZINHEIRINHA pour la réalisation de ce schéma. Je remercie bien sûr la MDPH. Je tiens aussi à souligner le travail de concertation qui a été réalisé dans le cadre du CDCPH qui a approuvé ce schéma à la quasi-unanimité. C'est un résultat important. Je veux rappeler que nous avons tenu compte, pour l'élaborer, des travaux de l'Observatoire départemental du handicap que nous avons voulu mettre en place.

Je tiens également à citer quelques chiffres sur le bilan pour rappeler d'où nous venons, en gage de la volonté qui nous anime pour l'avenir. Je veux souligner que depuis l'adoption du précédent schéma, nous consacrons aujourd'hui 20 M€ de plus annuellement aux politiques en faveur des personnes handicapées. Vous évoquiez tout à l'heure, Mme GOURDON, des ajustements. Ces ajustements sont conjoncturels et dépendent de variations d'année en année et de prises en charge de financements d'opérations sur les exercices précédents notamment.

Aujourd'hui, ce sont 120 M€ consacrés aux personnes handicapées, et 20 M€ de plus par an depuis l'adoption du précédent schéma. Il s'agit d'un effort extrêmement important. Pendant la mise en œuvre de ce schéma, nous avons ouvert 700 places de plus en établissements. De même, 11 nouveaux services ont été autorisés. J'ai dit 20 M€, mais ce sont même 22 M€ qui sont consacrés en dépenses annuelles supplémentaires chaque année. Nous disposons aujourd'hui de 3 800 places autorisées pour les adultes handicapés, en intégrant les structures qui relèvent de l'ARS, ainsi que plus de 1 200 places en établissements et plus de 700 en services pour les enfants handicapés. C'est là une compétence uniquement Etat, uniquement ARS. 2 800 bénéficiaires de la PCH, 1 700 bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne, 20 000 de l'allocation adultes handicapés, 7 000 de la reconnaissance travailleur handicapé, 2 800 personnes en établissements pour adultes handicapés, prises en charge par le Conseil général au titre de l'aide sociale.

Ces chiffres soulignent les efforts et les progrès qui ont été accomplis. Il convient d'en faire d'autres, j'imagine que vous allez le dire M. MOTTARD, puisque je connais votre engagement sur cette question. Bien sûr, il faut réaliser d'autres efforts, il faut aller plus loin. C'est l'ambition de ce schéma, mais je voulais quand même rappeler ce qui a été fait. Vous évoquiez tout à l'heure de façon très réductrice et un peu caricaturale le repli des dépenses sociales. Nous parlerons tout à l'heure des personnes âgées avec Auguste VEROLA, mais sur le handicap, ce sont 22 M€ de plus chaque année. Merci aussi à Jérémy d'être là, nous sommes heureux de l'accueillir.

M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Je serai extrêmement bref sur ce dossier. C'est un travail évidemment de grande qualité. Nous en avons parlé avec les associations. Ce qui a été apprécié, notamment par celles-ci, c'est qu'il y a eu un vrai travail, un véritable échange avec les services du Conseil général, sous la houlette de M. AZINHEIRINHA dont on m'a loué le sens du dialogue. Nous approuverons ce rapport avec un vote très positif.

M. Le Président.- Merci. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Effectivement, comme cela a été souligné, ce schéma du handicap, qui trace la feuille de route pour les années à venir, va dans le bon sens. Un nombre significatif de mesures positives sont prises, avec des orientations qui nous conviennent. Je voudrais souligner tout particulièrement la qualité du travail réalisé par la MDPH. En sa qualité de guichet unique, la MDPH a réussi à résorber les retards qui avaient été pris précédemment, lorsque cela était géré par l'Etat, mais a malgré tout du mal aujourd'hui à traiter dans les délais les dossiers qui lui sont présentés, puisque les délais d'instruction sont légèrement supérieurs à quatre mois. Or lorsque l'on a besoin d'une aide, un délai de quatre mois peut paraître long. Cela n'est pas du fait d'un manque de volonté de leur part, mais très certainement d'un flux tendu en matière de moyens humains.

En effet, s'il y a un effort notable au niveau des structures qui ont été réalisées, il n'en demeure pas moins qu'il existe un déficit, et vous soulignez qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, au niveau de l'accueil des adultes handicapés vieillissants.

Dans ce secteur, il y a peut-être deux orientations qu'il faudrait savoir privilégier et favoriser. Il faudrait des structures qui leur soient adaptées, pour éviter qu'ils se retrouvent par dérogation placés dans des EHPAD, puisque ces établissements ne sont pas forcément adaptés à leur situation. Je parle ici des personnes qui approchent les 60 ans. Les personnels n'ont pas les compétences requises pour accueillir ce type de personnes. Il convient également d'améliorer le maintien à domicile des personnes handicapées en leur facilitant la vie au quotidien, notamment pour les adultes vieillissants.

Dans un autre domaine, qui relève c'est vrai de la responsabilité de l'Etat puisqu'il s'agit de la partie soins, la réduction des moyens attribués aux IME conduit ces structures à fermer le week-end et pendant les vacances scolaires. Ce n'est pas sans conséquence sur la vie des familles, mais également sans conséquence pour notre collectivité qui, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, se trouve confrontée durant ces périodes à une prise en charge des enfants qui sont normalement accueillis dans ces IME et qui sont parfois réorientés, soit dans des familles d'accueil, ce qui est la moins mauvaise des solutions, soit parfois vers le foyer de l'enfance, sachant que ce n'est pas là une structure qui permet une bonne prise en compte.

Voilà quelques points que je voulais souligner, tout en réaffirmant que ce schéma s'inscrit dans une démarche que nous pouvons apprécier.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets aux voix ce schéma départemental en faveur des personnes handicapées.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie, et j'en félicite bien vivement M. AZINHEIRINHA. Je passe la parole à M. VEROLA pour les politiques d'aides aux personnes âgées et handicapées

5. BP 2014 – POLITIQUES D'AIDES AUX PERSONNES AGEES ET AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. VEROLA.- La politique en faveur des personnes âgées mobilise 145 M€. Elle s'articule entre l'aide à l'hébergement et le maintien à domicile.

L'aide à l'hébergement touche 12 400 personnes. Le taux d'évolution des tarifs dans les établissements habilités à l'aide sociale augmente en 2014 de 1,2 %. Pour les lits habilités dans les établissements privés, le tarif journalier passe à 54,22 €.

Pour la prise en charge de la dépendance, la démarche est d'adapter le budget de chaque EHPAD en fonction de la dépendance et de prendre en compte le coût des 11 EHPAD qui ont ouvert en année pleine, dans l'année précédente, et les 8 nouveaux EHPAD qui vont ouvrir en 2014. D'autre part, le Département accompagne les EHPAD dans une démarche de qualité.

En ce qui concerne le maintien à domicile, pour 72 M€, en adéquation avec le schéma gérontologique qui a été voté, le plan d'actions est activé par l'adaptation du logement, par la qualité et la coordination des services à la personne, et la professionnalisation des intervenants à domicile, comme cela a été voté lors d'une précédente commission permanente.

En ce qui concerne l'APA, le coût augmente, mais le nombre de bénéficiaires se stabilise autour de 14 500 personnes à domicile, et au total pour 23 800 personnes. Enfin, une collaboration entre les CCAS de Cannes, Grasse, Antibes et Nice, puisque les CLIC sont maintenus dans l'arrière pays, ainsi que les actions liées au plan Alzheimer, complètent le dispositif en faveur des personnes âgées.

En ce qui concerne la politique en faveur des personnes handicapées, c'est l'application de ce que vient de présenter M. AZINHEIRINHA. Les actions départementales concernent 4 500 personnes environ pour le maintien à domicile, et environ 2 500 dans les établissements spécialisés pour une dépense de 115 M€.

Pour l'aide à l'hébergement (68 M€), le Département engage 3 M€ pour les complexes de l'Escarène, Vence et de Contes. D'autre part, le Département engage 22 M€ pour l'ouverture de structures nouvelles, comme cela a été dit précédemment. En même temps, des économies sont réalisées par des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les associations en lien avec le handicap.

Au terme du précédent schéma en faveur des personnes handicapées, les objectifs ont été réalisés. Tout cela est détaillé en page 192 de la brochure des rapports à l'assemblée départementale. Le programme continue en 2014 et 2015, avec des établissements comme Contes, Lantosque et Cannes, ce qui est toujours présenté en page 192, pour atteindre 1 800 places pour les adultes handicapés. C'est un effort sans précédent du Département.

Pour le maintien à domicile, 1 700 personnes sont concernées par l'allocation compensatrice tierce personne, et 2 800 par la PCH. L'accompagnement social, avec les conventions avec l'association PEP 06 pour le recrutement de 35 AVS itinérants. Et enfin le financement de la Maison départementale des personnes handicapées, dont nous avons tenu la réunion hier, pour 3,4 M€.

Voilà les grandes lignes de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

M. Le Président.- Merci. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- S'il est bon de moduler le budget en fonction du niveau de dépendance des personnes âgées, puisque plus elles sont dépendantes plus elles coûtent cher en quelque sorte, et s'il est bien d'harmoniser les tarifs, la question que nous pourrions nous poser est la suivante : pourrait-on connaître la différence qu'il y a actuellement entre les établissements dont le budget annuel est inférieur au budget attribuable, et donc qui se verront autoriser une évolution pouvant aller jusqu'à 5 %, et ceux dont le budget est déjà supérieur et qui seront bloqués ? Suivant la nature et l'importance de l'écart, la convergence peut évidemment prendre plus ou moins de temps.

La deuxième remarque concerne l'évaluation des EHPAD qui a pour but à la fois de protéger les personnes hébergées, mais aussi d'accompagner les établissements pour qu'ils améliorent leur prise en charge. Si cette évaluation est faite, l'information reste très discrète. Les résultats de ces évaluations sont très discrets. Serait-il possible que des élus, au moins, en aient connaissance, et pourquoi pas, à terme, le public ? 92 évaluations ont été réalisées. Peut-être que cela pourrait se faire dans le cadre de la commission d'évaluation, si mon co-président de cette commission, Bernard ASSO, est d'accord. C'est important, et il est dommage que ces travaux se perdent.

En ce qui concerne la professionnalisation des intervenants des métiers d'aide à la personne, il s'agit d'un dossier extrêmement important et qui le deviendra de plus en plus dans les années à venir. Vous faites allusion, M. le Président, au centre que vous avez présenté en mai 2012. Comme ce centre est présenté comme constituant le pilier du dossier, pourriez-vous nous en dire davantage : est-ce qu'il reçoit beaucoup de monde, quelles sont ses actions, etc. ?

Ensuite, j'ai simplement une remarque sur le fichier INSEE. Il est assez surprenant qu'il y ait besoin d'un système aussi sophistiqué, simplement pour le repérage des personnes décédées. Peut-être y a-t-il une réponse technique à cette question.

En tout état de cause, sur ce dossier, le groupe s'abstiendra en fonction des explications qui ont été données lors de l'intervention générale par notre collègue et présidente Mme GOURDON.

M. Le Président.- M. ALBIN.

M. ALBIN.- Merci M. le Président. Nous avons parlé tout à l'heure du handicap et des personnes handicapées vieillissantes. Mon intervention portera notamment sur les objectifs que nous nous étions fixés au niveau du schéma gérontologique avec la création de 2 200 lits en EHPAD, qu'ils soient essentiellement privés et parfois publics. Aujourd'hui, il apparaît nettement que l'objectif que vous nous aviez proposé a d'énormes difficultés à être tenu. Cela résulte selon nous de plusieurs facteurs.

Premièrement, l'ARS traîne les pieds pour donner l'agrément pour des lits supplémentaires. Deuxièmement, c'est notre manque d'ambition évident pour favoriser l'investissement public au niveau de la création de lits qui permettrait d'accueillir les personnes âgées dans de bonnes conditions et pour un tarif acceptable. Quand je dis acceptable, c'est pour le mettre en opposition à ce qui se pratique généralement dans les établissements privés où le prix de journée atteint allègrement 80 €. Nous voyons aujourd'hui disparaître des établissements qui se situaient dans le moyen pays, voire dans le haut pays, et être rachetés par des groupes qui installent les lits avec une forte valeur ajoutée sur la bande du littoral. Cette question continue de nous préoccuper, et nous ne percevons pas d'amélioration à ce niveau.

Concernant la prise en charge totale des personnes âgées, nous constatons une légère augmentation du nombre de personnes pour lesquelles le Département participe aux frais d'hébergement au titre de l'aide sociale, ainsi qu'une légère hausse des personnes dont le Département participe à la dépendance. Tout cela se fait à un budget équivalent à celui de l'année précédente, ce qui veut dire qu'il risque d'y avoir à un moment donné des répercussions sur la façon d'évaluer les bénéficiaires éventuels de l'APA. Cela revient à affirmer que les règles d'évaluation pourraient se rigidifier.

De plus, dans le cadre des évaluations du niveau de dépendance réalisées dans les EHPAD, la prise en compte de cette dépendance n'est pas, selon moi comme selon les professionnels du secteur, à la mesure de la dépendance enregistrée dans les établissements et des difficultés rencontrées pour prendre en charge du mieux possible les personnes accueillies. Ce sont des personnes de plus en plus âgées qui arrivent dans ces établissements avec un délai de séjour qui se raccourcit, c'est-à-dire qui arrivent là pour être accompagnées vers la mort.

Ce sont des points préoccupants que nous ne retrouvons pas dans les propositions que vous nous faites. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. Le Président.- Merci. Des éléments de réponse M. VEROLA ?

M. VEROLA.- Les questions posées par M. MOTTARD sont très techniques, et les services lui répondront directement.

M. Le Président.- En ce qui concerne la convergence et la tarification, quatre EHPAD verront leur taux directeur porté à plus 5 %, 82 à plus 1,2 % et 38 à plus 0,8 %.

M. VEROLA.- Voilà. Pour répondre à M. ALBIN, c'est ce qui a été dit, on peut toujours faire mieux et on peut toujours faire plus, mais le but est aussi de maintenir les gens à domicile le plus longtemps possible. Dans l'ensemble, le schéma gérontologique a été réalisé. Il ne faut pas affirmer qu'il ne l'a pas été, même si on peut toujours faire mieux.

M. Le Président.- M. ALBIN, vous manquez en effet d'objectivité en la matière. Nous ouvrirons huit EHPAD nouveaux en 2014. Nous approuvons d'ailleurs aujourd'hui le financement d'EHPAD associatifs ou publics, notamment les Lauriers roses pour la fondation Claude Pompidou à Nice. Dans le cadre du plan départemental Alzheimer, nous inaugurerons le 10 mars prochain l'institut situé rue Molière, dédié à la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Cet institut permettra l'installation d'un EHPAD qui offrira la possibilité d'accueillir des malades directement sur site, avec des lieux dédiés à la recherche. Nous mobilisons aujourd'hui des crédits pour cet établissement de façon conséquente. Le Conseil général y participe.

Sur les lits qui ont été ouverts, ils sont importants. Dans le schéma gérontologique, 2 300 lits ont été autorisés. Nous avons eu un problème de financement avec l'Etat qui a limité les ouvertures, mais il y a eu 2 308 lits autorisés. 1 881 ont été financés par l'ARS au titre de la partie soins de la tarification. Il en reste 427 qui doivent bénéficier de ces financements. 1 762 ont été autorisés et ouverts, et 1 523 ont été ouverts et ont bénéficié d'un

financement au titre des soins. Dans les EHPAD restant à ouvrir, il reste 546 lits à ouvrir, dont 358 ont déjà bénéficié de la tarification par l'ARS, au titre de la partie soins.

Sur les 195 EHPAD et sur les 12 866 places, le bilan est donc plus que positif : 1 523 places financées, 1 762 ouvertes, il en reste 546 à ouvrir, et je vous ai signalé que 8 EHPAD allaient ouvrir en 2014. A la fin de l'année 2014, nous aurons donc quasiment achevé le plan. 427 places resteront à financer au titre de l'Assurance Maladie, mais certaines sont financées par des opérateurs privés au titre du transfert. Ils ont anticipé sur les financements. Nous avons donc ce cap qui est tenu sur ces places nouvelles.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce dossier.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. ALBIN, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

6. BP 2014 – POLITIQUE SANTE

M. BENCHIMOL.- Mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui est maintenant coutumier, puisqu'il fait état de la politique de santé globale de notre collectivité, en particulier dans les missions qui lui sont déléguées notamment en matière de vaccination, de lutte antituberculeuse et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles dans le cadre de délégations de compétences en matière de santé, ainsi que les actions de dépistage et de prévention, notamment pour le cancer du sein et le cancer colorectal. Pour cela, nous devons renouveler les conventions qui nous unissent à l'ARS.

De la même façon, pour le programme synchrocyclotron que nous avons voté ici en 2011 pour autoriser un programme sur cinq ans de 5 M€, il convient cette année de débloquer 2 M€ pour que le projet synchrocyclotron soutenu par le Centre Antoine Lacassagne puisse progresser.

Le programme télémédecine est un programme extrêmement innovant, assez unique et original. Il nous a d'ailleurs valu la labellisation et un contrat signé avec l'ARS qui concerne vingt sites de télémédecine pour la téléformation, la téléconsultation et la téléexpertise. Se sont ralliés à ce programme, sans que cela entraîne des conséquences financières pour notre collectivité, l'hôpital Sainte Marie et le groupe DOMUSVI. Il convient de prévoir les sommes relatives à ce programme pour sa mise en œuvre en 2014.

L'appel à projets santé a déjà été évoqué par le Président. Le comité scientifique a rendu ses conclusions, et vingt projets ont été retenus sur ce sixième appel à projets portant essentiellement sur le soutien et la lutte contre le cancer qui rassemblent dix projets. Cet appel à projets a été étendu cette année à des thématiques nouvelles, en particulier la lutte contre des maladies dégénératives et la perte d'autonomie qui concernent cinq dossiers. Il ne porte donc pas uniquement sur la maladie d'Alzheimer. Le soutien à la recherche sur les handicaps physiques et mentaux regroupe trois projets. Les innovations technologiques concernent quant à elles deux projets.

Pour l'ensemble de ces dossiers, 2 M€ ont été prévus pour permettre de financer ces projets à 50 %. L'autre moitié du financement a été assurée par d'autres sources de financement.

Enfin, nous avons les frais généraux de fonctionnement, l'acquisition de vaccins et de médicaments pour nos PMI, et la reconduction des mesures prises pour le maintien des professionnels de santé dans le haut et le moyen pays pour lutter contre la désertification.

Voici mes chers collègues, M. le Président, le résumé synthétique de ce rapport prévoyant un budget de 6,3 M€ en dépenses et 724 000 € de recettes de fonctionnement.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Merci aussi pour votre engagement personnel dans ces politiques. Nous avons fait du Conseil général une collectivité phare en matière de santé publique. Nous ne sommes pas dépositaires d'une compétence première en matière de politique de santé, mais nous avons démontré depuis des années, notamment dans le cadre des appels à projets, un très grand volontarisme que nous poursuivons. Ce budget en est l'expression la plus claire. J'ai en mémoire les paroles prononcées ici-même par Jacqueline GODET, présidente de la Ligue contre le cancer, qui avait souligné qu'aucune collectivité en France n'accomplissait un tel effort en matière de santé et de lutte contre le cancer. C'est une fierté que nous pouvons collectivement revendiquer, et en tous cas à laquelle je veux tout particulièrement associer le Professeur Daniel BENCHIMOL.

M. ABLIN.

M. ALBIN.- Il est certainement vrai que peu de collectivités s'engagent ainsi en France dans le domaine de la santé. Pour notre part, nous apprécions que dans le département des Alpes-Maritimes, le corps médical soit doté d'outils performants. Il n'y a pas lieu de remettre en question la nécessité d'avoir ces outils. En revanche, nous avons une position constante qui est celle de penser que la médecine relève de la solidarité nationale. Quel que soit le lieu où nous vivons sur notre territoire, il faudrait pouvoir avoir accès aux mêmes soins, avec les mêmes dispositifs et avec des outils de pointe. Il nous paraît donc incontournable que cela soit pris en charge au plus haut niveau, à celui des dotations données aux hôpitaux pour soigner correctement les gens, quelles que soient leurs conditions sociales ou quel que soit leur lieu de résidence.

Aujourd'hui, hélas, concernant l'hôpital public, au travers de la mise en concurrence avec une tarification particulière des différents secteurs, il y a un risque de voir éclater l'égalité des soins pour tous les citoyens. C'est essentiellement pour cette raison là, qui relève de choix politiques de l'Etat d'hier comme de celui d'aujourd'hui, que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. Le Président.- Merci. Pas d'intervention du groupe socialiste ? Je mets donc ce rapport aux voix. Je précise que ne prennent pas part au vote M. VEROLA, M. BENCHIMOL, M. CESARI et moi-même.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR. (MM. BENCHIMOL, CESARI, CIOTTI et VEROLA ne prenant pas part au vote).

M. Le Président.- Je vous remercie. Je passe la parole à M. MASCARELLI pour le budget économie et tourisme.

11. BP 2014 – PROGRAMMES ECONOMIE ET TOURISME

M. MASCARELLI.- Ce rapport se compose de deux grandes parties. Nous avons tout d'abord le programme de soutien aux entreprises industrielles et commerciales, qui montre que nous soutenons non seulement les emplois de forte valeur ajoutée, mais aussi les emplois de proximité par nos participations à tous les niveaux, aussi bien par le partenariat que nous avons avec la Chambre des métiers que par l'aide que nous apportons à des associations pour le droit à l'initiative économique, pour les microcrédits, etc.

Concernant le programme tourisme, nous poursuivons nos actions orientées vers le développement durable, la qualité et la diversification de l'offre touristique, notamment dans le moyen et le haut pays.

Il vous est proposé d'approuver ces programmes de soutien, aussi bien dans le domaine des entreprises industrielles et commerciales que dans le domaine du tourisme. Je précise que ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission du développement local et de l'économie, ainsi que de la commission des finances. J'en ai terminé M. le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. (MM. GUMIEL et MASCARELLI ne prenant pas part au vote).

M. Le Président.- Je passe la parole à Mme ESTROSI-SASSONE sur les politiques RSA et logement.

8. BP 2014 – POLITIQUES DISPOSITIF RSA – LOGEMENT (PDALPD-FSL) – PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURES – AIDE AUX TERRITOIRES

Mme ESTROSI-SASSONE.- Dans ce rapport vous sont proposées les orientations 2014 dans le cadre des politiques sociales départementales concernant d'une part la politique du dispositif RSA, avec ses trois programmes que sont : le programme départemental d'insertion, les allocations et les activations. Nous avons d'autre part le dispositif fonds de solidarité pour le logement, le dispositif d'aide aux territoires, et le dispositif de protection juridique des majeurs et la mesure d'accompagnement social personnalisé dans le cadre de la politique d'aide à l'enfance et à la famille. Je n'ai pas cité les montants associés, mais vous les trouvez bien évidemment dans le rapport qui est beaucoup plus détaillé.

La commission de la santé a rendu un avis favorable, de même que la commission du logement, de la politique de la ville et de la rénovation urbaine ainsi que la commission des finances.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?
M. ALBIN.

M. ALBIN.- Concernant le RSA, malheureusement, et vous le souligniez vous-même dans vos propos ce matin, comme l'a fait Jacques VICTOR par ailleurs, la croissance exponentielle du nombre de demandeurs d'emploi ne va pas améliorer la situation. On assiste actuellement à une réelle paupérisation de notre société. Aujourd'hui, en plus de créer des travailleurs pauvres, on en arrive à avoir des personnes qui touchent réellement le fond et qui auront de plus en plus de mal à s'en sortir, notamment au travers d'une intégration par l'emploi.

Force est de constater que les allègements de charges qui ont été consentis et qui le sont encore aux entreprises ne se traduisent pas par des embauches, mais malheureusement par des licenciements. Il ne se passe pas un seul jour sans que l'on n'entende que 2 500 ou 3 000 emplois sont supprimés. Notre département est touché au travers des entreprises Mory, Amadeus, et au travers de nombreuses autres entreprises. Les besoins en matière d'aide pour les publics qui se retrouvent démunis vont aller en augmentant. De plus, les 13 % supplémentaires d'allocataires du RSA à fin octobre 2013 démontrent la situation grave que nous traversons.

Dans le même temps, vous prévoyez de diminuer de 1 M€ le budget alloué au RSA. Ce choix purement politique est en contradiction avec les besoins réels de la société dans laquelle nous vivons. Je ne vais pas chercher ni les Chinois, ni les Roumains. Je parle de la France, c'est-à-dire de là où nous vivons.

M. Le Président.- Merci M. ALBIN. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

M. Le Président.- Je passe la parole à M. LUCA pour les rapports relatifs au développement durable et à l'environnement.

9. DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL DU DEPARTEMENT

M. LUCA.- Il s'agit tout d'abord du rapport annuel du Département concernant le développement durable. Je vous précise que ce document ne donne lieu ni à débat ni à un vote. La délibération issue de ce rapport sera transmise avec le budget au représentant de l'Etat. Je ne rappellerai pas les cinq finalités du développement durable, que chacun connaît désormais, en sachant qu'il y a une présentation grand public et une autre présentation constituée du bilan des politiques publiques et des orientations qui sont les nôtres. Ce document vous a été transmis. Il est donc consultable.

Cinq éléments qui caractérisent le développement durable sur lequel notre département prend toute sa place et poursuit une politique engagée déjà bien avant que celle-ci soit obligatoire. Je ne citerai par exemple que la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, où nous avons un rôle particulièrement actif. De la même manière, sur la préservation de la biodiversité, avec le développement de nos parcs naturels départementaux et, comme cela a été rappelé à l'instant dans les différents rapports, sur le handicap et les personnes âgées, et d'une manière générale dans le domaine social.

Je vous demande simplement de prendre acte de ce document et de permettre la poursuite de la mise en place de ce développement durable.

M. Le Président.- Merci. Il n'y a donc pas de vote. C'est simplement une information. Je demande à M. LUCA de poursuivre avec la politique de l'environnement et de la gestion des risques.

L'assemblée départementale prend acte de la présentation de ce rapport annuel.

10. BP 2014 – POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES RISQUES

M. LUCA.- Merci, M. le Président, de nous donner les moyens avec vos services d'avoir une politique active de l'environnement qui fait honneur à notre collectivité, qui a depuis maintenant de nombreuses années corrigé quelques erreurs passées, et qui fait que notre département est de plus en plus vert, non pas sur le plan politique, mais sur celui de la nature.

M. Le Président.- C'est mieux. C'est plus efficace...

M. LUCA.- C'est mieux, c'est beaucoup plus profitable à tous en tous cas. Ce rapport, de manière synthétique, se compose de cinq éléments, avec tout d'abord le programme des espaces naturels, dont le budget global est de 5,307 M€, dont 3,807 M€ en investissement et 1,5 M€ en fonctionnement. Il concerne, chacun le sait bien désormais, la gestion des parcs naturels départementaux et leur préservation. Je rappellerai que nous avons quinze parcs naturels départementaux ouverts au public, et que trois autres sont en cours d'étude. Il y a seulement dix ans, nous n'en avions que huit. L'effort a donc été particulièrement significatif. Les prochains parcs qui devraient s'ouvrir sont celui des Rives du Var, le Sinodon de Roquefort-les-Pins, et l'Ubac Foran à Menton.

D'une manière générale, l'effort dans nos parcs cette année sera mis, au-delà de tout ce que nous faisons habituellement et que je ne répèterai pas, sur une signalétique pour l'ensemble de nos parcs, afin d'avoir une meilleure harmonisation et de compléter, voire parfois remplacer, l'existant, qu'il s'agisse de l'accueil, de l'affichage des règlements intérieurs, de la signalisation des parcours sportifs, des sentiers de découverte, des thématiques, des tables d'orientation, etc. C'est une action tout à fait nécessaire.

De même, deux de nos parcs, La Brague et le Lac du Broc devraient recevoir la labellisation Tourisme et Handicap. Par ailleurs, des conventions seront conclues avec des apiculteurs dans le cadre du plan apicole déployé depuis 2013. La convention de partenariat avec la Région et le Conservatoire du littoral arrive à son terme et devra être renouvelée pour une durée de six ans. C'est une politique tout à fait pertinente et efficace, notamment pour les différentes communes concernées.

Nous avons ensuite l'aménagement et la valorisation des itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, dont tout le monde reconnaît la qualité, puis le plan départemental des espaces sites et itinéraires, parmi lesquels les Malines à Saint Cézaire-sur-Siagne, le canoë-kayak à Touët-Malaussène, les espaces de décollage et d'atterrissage de vol libre à Roquebrune-Cap-Martin, et la grotte de la Mescla à Malaussène seront des éléments nouveaux permettant le développement d'un écotourisme, en liaison avec des sites de plongée sous-marine et des itinéraires de kayak de mer. C'est une offre nouvelle qui va se déployer en 2014.

Le deuxième élément est le programme forêts qui fait l'objet d'un budget global de 2,8 M€, dont 1 M€ en investissement et 1,8 M€ en fonctionnement. Nous avons en particulier la gestion réalisée par notre service Force 06 dont je tiens à souligner la qualité d'intervention dans tous les domaines. Vous avez rappelé les intempéries dont nous avons été victimes. Quoi de plus réjouissant que d'avoir un service immédiatement réactif, par tout l'encadrement qui est mobilisable alors que les intempéries se produisent souvent le dimanche ou les jours de fête. Je tiens vraiment à ce que l'on salue ce service qui fait véritablement honneur à notre département. Il s'active bien sûr dans la lutte contre les incendies en temps normal.

Deux conventions sont arrivées en échéance : le protocole relatif au dispositif Force 06, qui devra être renouvelé entre l'Etat et le Département ; une convention générale sur la gestion du réseau forestier de surveillance et d'alerte entre l'Etat, l'ONF et le Département.

La filière bois est un élément important. Il est vous est proposé de donner une subvention globale de 400 000 € à la société Coulomp et Fils, dont 84 000 € pour la création d'un parc à bois et 316 000 € pour celle d'une scierie moderne. C'est un projet très important pour la pérennité de la filière bois dans notre département.

Le troisième aspect de ce programme environnement porte sur tout ce qui est entretien et travaux, pour 1,45 M€ dont 1,27 M€ en investissement et 185 000 € en fonctionnement.

Le quatrième point est le programme eau et milieu marin, dont le budget global représente 4,47 M€, dont 4,013 M€ en investissement et 464 036 € en fonctionnement. Ce programme concerne tout d'abord l'assainissement. Nous faisons assez souvent des rapports sur le SATESE et le SATEP pour que je n'y revienne pas. Une étude complémentaire devra caractériser l'origine des teneurs en cuivre dans les boues d'épuration récemment constatées. Dans ces études, nous avons toujours le cofinancement notamment de l'Agence de l'eau, ce qui est à remarquer.

Ce programme porte ensuite sur le suivi et la gestion des ressources en eau, ainsi que sur le suivi et la gestion des cours d'eau. Je ne dresserai pas le catalogue assez impressionnant en la matière. C'est une politique que nous menons depuis longtemps pour la préservation de notre ressource naturelle qui est relativement abondante.

Dans le domaine de la gestion des risques, nous avons notamment le diagnostic des digues de la zone industrielle de Saint-Laurent-du-Var, la mise en place de repères de crues financée par l'Etat et la Région, ainsi qu'une protection à réaliser au niveau du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée pour lutter contre les inondations.

Quant à la politique de la mer, nous retrouvons le parc naturel départemental marin de Théoule-sur-Mer que nous envisageons sur ce secteur, sur une superficie de 50 ha, réalisé en partenariat avec le Conservatoire du littoral. La gestion sera assurée par le Département. Je pense que cela confortera parfaitement ce que nous avons réalisé.

Cette politique porte aussi sur le renouvellement de nos zones marines protégées. Depuis les années 1980, nous avons été particulièrement innovants en la matière. Trois d'entre elles vont être renouvelées à partir du 29 septembre 2014. Nous ferons le nécessaire, et nous mènerons par ailleurs encore cette année une stratégie départementale de lutte contre l'érosion et la submersion marine concernant notre trait de côte, même si dans ce domaine l'humilité commande face à l'ampleur de la problématique.

Le dernier point est le programme déchets énergies renouvelables et air, globalement établi à 861 000 €, dont 404 000 € en investissement et 457 000 € en fonctionnement. Cela concerne bien sûr la gestion des déchets, avec le suivi de ce que la Métropole Nice Côte d'Azur a déjà mis en place par une redevance spéciale pour l'élimination des déchets non-ménagers et l'obligation de valorisation des bio-déchets. Pour nous, un élargissement de la lutte contre le gaspillage alimentaire à d'autres collèges que ceux qui en sont déjà bénéficiaires par des actions de sensibilisation. Une amélioration des performances de tri sur le CADAM et les sites déconcentrés dont les collèges. L'accompagnement d'un programme local de prévention des déchets et de soutien de la valorisation, notamment pour accompagner ceux qui ne bénéficient pas de l'aide de l'ADEME.

Concernant les énergies renouvelables, nous trouvons une étude globale du potentiel photovoltaïque pour notre département. Un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur sera poursuivi et conclu. Le guide départemental pour la Haute Qualité Environnementale des constructions dans les Alpes-Maritimes, version nouvelle : comme vous le savez, nous avons été à la pointe dans ce domaine pour fournir un code déontologique à tous les artisans et toutes les entreprises de notre département pour utiliser les meilleures techniques et les meilleurs matériaux en la matière.

Voilà donc dans sa globalité une importante politique de l'environnement que mène le Conseil général depuis très longtemps et, malgré le contexte économique particulièrement difficile que vous avez évoqué M. le Président, que nous poursuivons avec des moyens importants et un enthousiasme de la part de toutes celles et tous ceux qui travaillent dans ce service. Je tiens à le dire. C'est l'occasion pour moi de remercier les cadres, les agents, et tous

ceux qui travaillent pour que nous soyons fiers de notre département qui mérite aujourd'hui d'être un département nature.

M. Le Président.- Merci. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Nous voterons bien entendu cette politique de l'environnement et de la gestion des risques, mais nous souhaitons souligner un point concernant les déchets et les énergies renouvelables. Nous avons là la présentation succincte du programme local de prévention des déchets et de soutien de la valorisation. C'est un peu généraliste. Nous avons bien un plan d'élimination des déchets, mais il n'aurait pas été inutile d'avoir à cette session un point d'étape sur l'avancée de ce plan : où en sommes-nous de ce plan, quels moyens nouveaux, quelles accélérations, quelles avancées ? Nous avons bien vu qu'une partie de l'ouest du département allait rejoindre le SMED. Où en sommes-nous aujourd'hui, et est-ce suffisant ? Quels équipements envisager ? La question des déchets n'est pas une question mineure, puisque nous savons que l'élimination des déchets constitue un problème majeur dans notre département.

De plus, était-il vraiment indispensable de faire un cadeau de 30 000 € à la Chambre du commerce et de l'industrie pour qu'elle demande aux professionnels d'éteindre la lumière ? Nous aurions pu nous en passer. 30 000 €, ce sont toujours 30 000 €.

M. Le Président.- Nous prenons note de votre observation. J'avais eu un long débat avec les services sur ce sujet. Je n'en dirai pas plus.

En ce qui concerne les déchets, nous ferons un point comme vous le souhaitez. Nous avons pris des orientations qui sont actuellement en train d'être mises en œuvre concrètement. Nous voterons tout à l'heure une subvention importante pour la communauté de communes de la vallée du Paillon en autorisation de principe pour mettre en place une déchèterie. C'est un outil qui s'inscrira dans cette démarche.

Le SMED, et j'en remercie Robert VELAY, a pris une dimension départementale encore plus accentuée avec l'adhésion de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins nouvellement constituée, ainsi que de la nouvelle communauté d'agglomération du pays grassois. Le SMED étudie aujourd'hui des projets très concrets de mise en œuvre d'un centre de valorisation organique sur l'ouest du département, qui serait couplé avec une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Nous sommes dans une phase de projets susceptibles d'aboutir dans des délais raisonnables. Je partage votre préoccupation à ce sujet. Elle est commune, puisque nous devons faire face collectivement à cette situation de tension sur les déchets. Vous noterez que le Conseil général est la collectivité qui concrètement, avec le SMED, y a apporté les premières réponses. Elles sont partielles et ne sont pas globales, mais nous avons l'extension de la capacité du SMED sur le site du Broc qui est en cours et qui nous permettra de répondre à une partie de la problématique. Il y a l'ouverture de l'ISDND de Massoins dont le chantier se développe en ce moment-même de façon accélérée, et nous avons ces projets sur l'ouest que pourrait porter le SMED en maîtrise d'ouvrage.

Voilà le nouveau paysage institutionnel que je salue sur la carte de l'intercommunalité, avec la création de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins. J'en salue le vice-président M. LEROY qui a beaucoup œuvré positivement pour sa création. C'est une avancée considérable qui nous permet de lever certains verrous et certains obstacles. Avec le SMED, il y a désormais un opérateur global départemental sur le traitement, et je suis à présent plus optimiste sur la résolution de ces problèmes.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Dans le cadre de la commission de traitement des déchets du bâtiment, nous avons eu une réunion dernièrement concernant les moyens de stocker les déchets inertes issus des démolitions diverses et variées. Cela porte sur des tonnages considérables. Il y a un domaine où les choses avancent, puisque la commission a approuvé le projet de la cimenterie Lafarge pour combler une partie de la carrière qui n'est plus utilisable, les roches ne correspondant plus aux besoins inhérents à la fabrication de ciment.

C'est un vrai sujet important pour le Département. Puisque le projet que je viens d'évoquer avance, attention de ne pas considérer que nous pourrions avec celui-ci régler tous les problèmes de la collectivité. Ce n'est pas du tout ce que dit la commission. Celle-ci souligne la nécessité d'avoir une répartition des lieux de stockage sur le département. Je me permets de le rappeler, même si nous pouvons apporter avec Lafarge, et nous y sommes favorables, une contribution supérieure aux seuls besoins des Paillons, à certaines conditions.

M. Le Président.- Vous avez raison de le souligner, c'est une avancée importante, et je me réjouis de la décision du CODERST qui a donné un avis favorable à ce projet qui sera un projet d'utilité générale. Je précise que MM. GUMIEL, CIAIS, DAMIANI, GUEGUEN, MANFREDI et VELAY ne prennent pas part au vote.

S'il n'y a plus d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. (MM. GUMIEL, CIAIS, DAMIANI, GUEGUEN, MANFREDI et VELAY ne prenant pas part au vote).

M. Le Président.- Je vous remercie. Avant de lever la séance pour le déjeuner, je souhaite vous présenter le rapport relatif aux intempéries.

29. AIDES AUX COLLECTIVITES SUITE AUX INTEMPERIES DE JANVIER 2014

M. Le Président.- Je vous propose que nous adoptions, à la suite des intempéries des 17 et 18 janvier derniers, un rapport proposant de réserver 5 M€ pour la réparation des dégâts survenus sur le réseau routier départemental et surtout sur le patrimoine communal. Nous exprimons par là même cette solidarité que j'évoquais ce matin à l'égard des communes et de nos concitoyens qui ont été durement touchés, affectés, et éprouvés par ces intempéries.

Je vous propose d'accorder aux collectivités qui figureront sur l'arrêté ministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, des aides en investissement pour la réparation des dégâts directement liés à ces intempéries faisant peser un risque majeur sur la population. L'aide pourra aller jusqu'à 45 % du coût hors taxe des travaux pour les communes rurales, et 20 % pour les communes urbaines.

Je vous propose de réserver une enveloppe de 5 M€ en investissement sur les disponibilités des programmes « Conservation du patrimoine » et « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental à cette fin.

Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n° 29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Avant de lever la séance, je tiens à rendre hommage à la mémoire de Pierre GUIGONIS, qui a été maire et conseiller général des Alpes-Maritimes, disparu avant-hier. Avec sa disparition, c'est une page de l'histoire du canton de Roquebillière qui se tourne aujourd'hui, avec celui qui en fut longtemps une personnalité marquante. Il a consacré une très grande partie de son temps à la gestion communale et départementale, tout en poursuivant ses activités de médecin. Elu au Conseil général en 1973, il y a siégé jusqu'en 1998, et ensuite M. MANFREDI lui a succédé, soit 25 ans de dévouement à l'assemblée départementale sans interruption. Parallèlement, il fut également maire de Roquebillière. Nous lui rendrons à Roquebillière l'hommage qu'il mérite. Je vous demande de respecter en sa mémoire une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Pierre GUIGONIS.

M. Le Président.- Je vous remercie.

La séance est suspendue de 12 h 42 à 14 h 10.

7. **BP 2014 – POLITIQUE D'AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE**

M. VEROLA.- La politique d'aide à l'enfance et à la famille se décline en trois programmes, quatre avec les frais généraux, et mobilise des crédits à hauteur de 105 M€.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, le Conseil général a signé en 2012 une convention avec l'ADSEA, l'ADS, Montjoye, La Semeuse, et Solidarité prévention. Malgré la réorganisation opérée, l'action s'avère peu visible. Au même moment, le développement des problèmes aux abords des établissements scolaires a conduit le Département à développer la médiation scolaire. C'est pourquoi il est proposé de réformer la prévention spécialisée pour 2,6 M€ pour des actions en zone sensible, et de développer la médiation scolaire pour 1,4 M€ afin de couvrir à terme 50 % du département.

Nous avons ensuite l'action d'accompagnement et de soutien à la parentalité : pour les actions de PMI, par la reprise en régie directe du centre de PMI de Lenval ; par la passation d'une convention avec le centre de PMI de Grasse. Le renouvellement de conventions avec l'ADS, Saint Pierre Actes et Montjoye. Des conventions avec l'association ALC pour les victimes d'agression sexuelle. L'action d'ALC est très positive dans le centre-ville de Nice.

En ce qui concerne le placement, nous avons la mise en place du schéma stratégique immobilier du foyer de l'enfance, la passation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les associations ALC et ADS, le service d'accueil familial diversifié, et la reprise de la gestion des assistants familiaux de l'association Montjoye en régie.

Nous avons enfin le programme d'accompagnement social concernant les interventions des auxiliaires de vie sociale et les techniciens de l'intervention sociale et familiale ainsi que des signatures de conventions avec l'ADORAM et l'ADMR.

M. Le Président.- Merci. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Dans ce rapport, il est indiqué que le budget de la prévention spécialisée va diminuer de façon drastique, puisque nous passons de 5,4 M€ à 4 M€ en 2014. De plus, sur ces 4 M€, seuls 2,6 M€ seront consacrés à la prévention spécialisée au sens strict, le 1,4 M€ restant étant dédié à la médiation scolaire. La prévention spécialisée voit donc son budget amputé de près de 50 % brutalement, en une seule année.

La première question que nous pouvons nous poser est de savoir comment notre collectivité va gérer sur le plan juridique la dénonciation de la convention qui lie les acteurs de la prévention au Conseil général. Ensuite, nous pouvons imaginer que les effets quantitatifs et qualitatifs sur l'emploi seront importants. Le nombre de départs sera, dans l'absolu, encore supérieur à la baisse budgétaire qui est déjà considérable. Seront forcément licenciés les salariés les plus récents, ceux qui sont le moins payés. Ils seront donc plus nombreux à être licenciés ce qui, au-delà du problème social, affectera la qualité des prestations sur le terrain.

La philosophie de votre réforme est limpide, on ne peut pas vous accuser d'avancer masqué. Tout est clair dans le document de présentation. Il s'agit de substituer la médiation scolaire à la prévention spécialisée au nom d'une certaine idée de l'efficacité. En fait, le raisonnement est erroné. Ce n'est pas le même métier : le médiateur se mobilise pour éteindre les incendies, l'éducateur de la prévention spécialisée, par son action, contribue à les éviter.

Bien sûr, ce n'est pas très spectaculaire et c'est de toute façon difficile à évaluer, mais c'est forcément socialement et économiquement plus rentable pour la collectivité. Au moment où de nombreux quartiers sont sous la double menace de l'intégrisme et de la délinquance, de nombreux maires, dont celui qui siégeait encore à mes côtés jusqu'à ce matin, sont de cet avis et regrettent beaucoup cette décision.

Par ailleurs, l'embauche de médiateurs, si l'on veut éviter les dérapages de terrain, demande un niveau d'encadrement et de formation peu compatible avec la brutalité de votre changement de politique. En effet, si l'on peut saluer le travail des médiateurs par exemple du côté de Pasteur, dans certains quartiers, c'est parfois plus compliqué.

J'ai encore à l'esprit la photo de cet ancien médiateur qu'on a retrouvé en photo dans Nice-Matin en train de faire la quenelle sur la place Masséna... Donc, je le répète, en matière de médiation, encadrement et formation sont nécessaires, mais aurons-nous le temps ? Les associations auront-elles le temps ?

Enfin, il semblerait, d'après nos informations, que l'action de prévention spécialisée serait dès 2015 transférée à la Métropole. Pouvez-vous nous confirmer ce transfert ? Si tel est le cas, les communes hors Métropole auront-elles quand même droit aux actions de prévention spécialisée ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Toujours dans le cadre de ce rapport, deux questions concernant le foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, dont je suis administrateur. Nous avons été interpellés par les syndicats sur l'éventualité de la fermeture de la structure « Les studios » qui accueille les adolescents. Cette question n'a pas été évoquée en conseil d'administration et nous aimerions savoir de quoi il retourne.

Par ailleurs, et cela avait fait un certain bruit à l'époque, vous avez pris un arrêté sur une suspension de prise en charge des mineurs isolés étrangers au sein du foyer de l'enfance. Qu'en est-il aujourd'hui ? Pourrions-nous avoir un bilan ?

Au vu de ces quelques éléments que je viens de vous présenter et notamment sur le dispositif de prévention spécialisée, il serait sage et responsable de retirer cette délibération de l'ordre du jour afin d'engager un dialogue avec les associations intéressées pour que la baisse soit effective sur le budget 2015. Cela laisserait objectivement en 2014 le temps aux associations de pouvoir s'organiser, tant sur les territoires, avec une transition en douceur ou en tous cas plus en douceur, mais également dans le cadre de leur gestion et de leur organisation interne.

A défaut de retrait, nous voterons bien sûr contre cette délibération.

M. Le Président.- M. ALBIN.

M. ALBIN.- Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit par mon collègue M. MOTTARD, je pense que globalement, concernant l'aide à l'enfance et à la famille, à peu près 5 M€ sont enlevés du budget par rapport à 2013. Sur 105 M€, effectivement, cela peut paraître peu, mais 5 M€ lorsque l'on intervient auprès des jeunes et des familles, c'est énorme.

La moitié de ces 5 M€ correspond à un sabrage insupportable et inadmissible de la prévention spécialisée. Au-delà des effets que cela aura sur l'emploi – et les personnels étaient là pour vous le rappeler – ce qui m'intéresse avant tout, c'est le fait que tout le travail accompli durant des années au titre de la prévention spécialisée, dans des zones difficiles, alors qu'aujourd'hui les problèmes sociaux ne vont qu'en augmentant, tout ce travail, qui aurait même mérité de s'étendre à des zones périurbaines ou du moyen pays, puisque des problèmes se déplacent vers le moyen pays, va être réduit à néant, au prétexte que ce n'est pas efficace ni visible et qu'il y a peu de résultats.

Permettez-nous de ne pas partager ce constat pour la simple et bonne raison que nous avons pu mesurer l'efficacité de cet accompagnement qui s'effectue auprès des jeunes et des familles, ne serait-ce que pour l'est du département. Concernant une seule association, puisque j'ai pris ces chiffres à titre d'exemple, ce sont environ 760 jeunes et 223 familles qui ont été approchés par les travailleurs sociaux dans les trois premiers trimestres de 2013. 760 jeunes et 223 familles...

Effectivement, la prévention n'est pas quelque chose où l'on affiche des sigles, où l'on se met là de façon distinctive. C'est un travail de fond, vous le savez. Ce n'est pas à vous que nous allons apprendre comment approcher les personnes en difficulté, surtout dans une situation où il y a énormément de précarité, de détresse et de chômage pour les jeunes.

Vous nous dites que vous ne voyez pas les résultats. Ils sont pourtant là. Ils sont probants au regard du caractère paisible des quartiers où il y a cette intervention. On parle bien de prévention spécialisée, c'est-à-dire d'une intervention faite par des personnes diplômées, ayant la capacité à intervenir auprès de ces familles et de ces jeunes. Vous voulez remplacer ce dispositif par des médiateurs, notamment aux abords des collèges. Pourquoi en effet ne pas intervenir auprès des collèges, mais ceci étant dit, quand les jeunes ont terminé leur temps scolaire, ils rentrent chez eux, dans leur famille, dans leur quartier où ils vivent. De plus, ceux qui sont censés poser le plus de problèmes ne sont pas forcément ceux qui sont scolarisés. Ce sont ceux qui, hélas, ont été déscolarisés très tôt.

S'attaquer à ce travail de proximité, même si effectivement cela a un coût non-négligeable, c'est prendre le risque de jouer avec le feu. C'est prendre le risque que nous soyons confrontés demain à d'énormes difficultés, dans des quartiers difficiles, auprès d'une population parfois non maîtrisable. C'est surtout dévaloriser quelque part toute l'action que nous avons pu mener jusqu'à présent, à moins que le choix soit purement et simplement de remplacer l'humain par des caméras, et de remplacer la prévention par de la répression. Je pense que les caméras sont utiles, et je pense que la répression est également nécessaire, mais c'est un ensemble d'actions menées concomitamment qui peuvent permettre justement d'éviter que l'on connaisse, à des périodes critiques comme les fêtes de fin d'année, des voitures brûlées, des quartiers dans une instabilité incroyable, etc. Si cela ne s'est pas produit depuis quelques années, c'est vraisemblablement parce que le travail de fond et de terrain effectué par des professionnels a porté ses fruits et a permis d'éviter des situations catastrophiques.

Comme vous le savez, tout ce qui brille n'est pas or. Il serait important que vous reconsidériez votre position, au moins sur cette question, parce que nous allons aller vers des difficultés énormes et des problèmes qui vont, je le redis, se déplacer vers des lieux où l'on ne soupçonnait pas que de tels phénomènes puissent exister.

M. Le Président.- Merci. M. VEROLA.

M. VEROLA.- Dans les deux questions reviennent le foyer de l'enfance et la prévention spécialisée. Tout à l'heure, j'ai reçu le personnel du foyer de l'enfance que je connais bien puisque j'en suis le président. Ils ont émis des inquiétudes, des doléances, plus d'inquiétudes que de doléances d'ailleurs, et nous avons convenu de se revoir, de faire un examen structure par structure dudit foyer, d'étudier les améliorations possibles, de prendre en compte tous les problèmes sur les enfants en situation de handicap, les mineurs étrangers isolés, etc. Les choses ont été abordées d'une façon très courtoise et dans un complet dialogue. Nous nous sommes quittés en prévoyant une réunion dans les quinze prochains jours ou dans les trois semaines, afin de mettre les choses à plat et de voir là où il est possible de les améliorer.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, ils ont demandé à être reçus, puis d'un coup n'ont plus voulu l'être. S'ils ne veulent pas venir, c'est ce qu'ils avaient déjà fait au mois de septembre, nous avons fixé un rendez-vous et personne n'est venu. S'il n'y a pas de dialogue, il ne peut pas y avoir de solution. Je suis prêt à les recevoir, mais à recevoir aussi la base, comme je l'ai fait tout à l'heure avec le foyer de l'enfance. C'était le personnel qui se trouve dans les structures, ce n'était pas la direction. Pour la prévention spécialisée, s'ils étaient venus, je les aurais reçus et écoutés. S'ils ferment la porte alors qu'ils demandent de l'ouvrir, il ne peut pas y avoir de discussion possible.

C'est vrai que dans certaines villes ou certains endroits, la prévention spécialisée a pu marcher. Il fallait justement en faire le bilan. Nous n'avons pas supprimé toute la prévention spécialisée. Il reste 2,6 M€ qui auraient pu être réemployés dans les endroits où cela avait fonctionné. Dans les endroits où nous pensions que cela ne marchait pas, il fallait nous montrer pourquoi ça n'avait pas fonctionné et pourquoi ça ne pouvait pas marcher, pour le remplacer par la médiation scolaire. Si les gens crient dehors mais ne veulent pas être reçus, je ne vois pas comment nous avancerons. C'est le Président qui décide, mais je ne vois pas pourquoi nous retirerions une délibération sans avoir discuté. Ils n'ont pas voulu venir, par deux fois. Je les reçois quand ils veulent.

Quant à la question de M. MOTTARD sur les mineurs étrangers isolés, il est vrai que les dispositions prises par le Président ont permis quand même de réguler le sureffectif du foyer de l'enfance globalement, à condition que ne nous soient pas envoyés les mineurs des autres départements. C'est pour cela qu'un arrêté a été pris. Là aussi, nous allons en discuter. La discussion de tout à l'heure était très intéressante. Elle était censée et n'était pas polémique, donc nous avançons. Si les gens ne veulent pas dialoguer, chacun reste sur ses positions, et tout le monde est bloqué.

M. Le Président.- Merci M. VEROLA. Le procès-verbal fera foi du combat que vous avez livré pour la prévention spécialisée.

Je lis un tract de la CGT qui dit : « *Eric CIOTTI et son clan vont sacrifier la prévention spécialisée. Les travailleurs sociaux ont quand même le soutien de quelques élus du département.* » Nous attesterons que vous en faites partie. Ce tract est d'ailleurs intéressant car il donne la liste de tous les départements qui sont en train de revenir sur ce dispositif. Je les avais recensés, mais le tract est plus complet. Comme quoi les réseaux de la CGT sont

parfois plus performants que nos services. Ils évoquent la Seine-Maritime, conseil général socialiste, avec la suppression de 64 postes en 2013 ; le Loiret, avec la suppression totale de la prévention spécialisée ; l'Eure-et-Loir, avec une baisse de 50 % du budget ; le Bas-Rhin, la Mayenne, etc.

De toute façon, cela fait aussi partie du contexte global des départements. A partir du moment où l'Etat a cette attitude, il y aura des diminutions cette année là-dessus. Peut-être que les autres années, nous ne pourrons plus aider le secteur culturel. Je prends cet exemple un peu provocateur, mais l'évolution est celle-ci. A partir du moment où il n'y a pas de réforme et où nous sommes contraints de payer des allocations individuelles de solidarité qui ne cessent d'augmenter et qui sont une obligation légale, tout le reste, une fois que nous avons payé notre personnel, que nous avons donné les dotations aux collègues, que nous avons entretenu nos bâtiments départementaux et assumé nos responsabilités à l'égard des établissements qui accueillent les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, ce qu'il reste de disponible pour l'investissement et l'intervention se restreint d'année en année. Il faut en avoir conscience. Ce n'est pas une spécificité des Alpes-Maritimes. A partir de là, ces choix sont faits.

Sur cette question de la prévention spécialisée, nous considérons que le rapport entre le coût et l'efficacité n'est pas aujourd'hui le plus efficient possible et que nous pouvons améliorer les choses. 5 M€ d'argent public pour 66 éducateurs, c'est beaucoup. Cela représente un ratio de près de 80 000 € par éducateur, ce qui signifie que les coûts de structure sont extrêmement importants. Les frais de structure sont trop lourds, et il faut que les associations le comprennent.

Lorsque nous re-basons nos budgets, nous ne supprimons pas la prévention spécialisée, nous la maintenons. Si demain les associations font la même chose avec deux fois moins de budget, nous aurons conservé cette action et nous aurons gagné de l'argent public. Aujourd'hui, le ratio entre les 66 éducateurs et ce que cela coûte est trop élevé. C'est comme si nous donnions chaque mois 4 000 € de salaire à ces éducateurs. Un ratio de 80 000 € par éducateur montre que les frais de structure sont trop lourds. Il faut les réduire.

En plus, nous allons passer des avenants avec ces mêmes associations. Nous avons déjà conclu des avenants avec elles. Peut-être n'ont-elles pas elles-mêmes discuté avec leurs salariés. Ça, c'est un débat possible. Ces associations vont être prioritaires pour conduire les actions de médiation. Nous développerons ces actions de manière prioritaire dans les quartiers où l'utilité est la plus avérée.

A ce jour, il ne faut pas regarder cela comme une approche idéologique. Je n'ai pas opposé la prévention à la répression. Chaque chose a son utilité. Aujourd'hui, c'est une affaire de gestion des fonds publics. Je ne mets pas en cause ce dispositif en lui-même, mais je demande qu'il soit revu, revisité, complété. Quand on s'enferme dans des habitudes ou certitudes, on n'est plus performant. Ce qui a été fait sur la médiation scolaire, avec de très bons résultats, doit être exploré ailleurs et généralisé dans d'autres quartiers. Il y a une utilité.

Quand nous le ferons à Jules Romains, il y aura bien entendu une intervention sur les Moulins. Comme nous le ferons sur Maurice Jaubert, il y aura une intervention sur tout le secteur, parfois peut-être avec les mêmes.

Je comprends que les travailleurs sociaux puissent être inquiets pour leur emploi, mais les structures et les modalités d'intervention doivent être revues. Les efforts qu'effectue le Conseil général en matière de rationalisation de ses dépenses publiques doivent être élargis aux structures qui travaillent pour le compte du Département, dans le cadre d'une mission de service public. Ces associations sont nos délégataires. Elles ne le sont pas juridiquement, puisque ce n'est pas une délégation de service public, mais l'esprit est le même. Elles ne vivent que par l'argent public du Conseil général. Nous avons donc quand même le droit d'orienter nos politiques comme nous le souhaitons.

Ce n'est pas à nos prestataires de nous imposer demain ce que nous devons faire. C'est comme si les entreprises du bâtiment venaient manifester en exigeant que nous construisions une route de telle manière et non de telle autre. Nous sommes là dans un monde inversé. Nous donnons des orientations, nous fixons un cap et un cadre budgétaire. Aux associations qui travaillent avec nous de s'y adapter, et non l'inverse. Nous arrivons dans un système aberrant où la structure définit sa mission et où les éducateurs disent qu'ils n'ont de comptes à rendre à personne. Or, ils ont des comptes à rendre et des résultats à obtenir. Ils sont mandatés par le Conseil général. Ce n'est pas de l'autogestion, même si certains peuvent la promouvoir ou la défendre sur un autre plan.

Je ne mets pas en cause l'esprit de la prévention spécialisée. J'en appelle à la rationalisation. Il en est de même sur le foyer de l'enfance. J'ai vu un tract qui disait que nous allions fermer le site du Cap d'Antibes. En effet, nous allons fermer le site du Cap d'Antibes. Nous allons le vendre, puisqu'il a un potentiel énorme, et construire d'autres structures du foyer de l'enfance. Être assis sur un patrimoine de plusieurs millions voire plusieurs dizaines de millions d'euros pour accueillir douze enfants, je pense que ce n'est pas une bonne utilisation des fonds publics. Ce domaine étant estimé à 10 M€ minimum, nous allons pouvoir moderniser toutes les structures du foyer de l'enfance, et nous allons rationaliser nos équipements.

Le foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes est quand même l'établissement, par rapport aux maisons d'enfants à caractère social, où le prix de journée est pour le Conseil général le plus élevé, soit 251,57 € par jour et par enfant, avec 183 places et 18 M€ de budget. Là aussi, nous allons fermer les studios, mais ils seront transférés dans les maisons des jeunes travailleurs. Nous avons passé un accord avec elles pour continuer de les soutenir, pour les adultes qui étaient dans les studios. Je comprends et respecte votre prise de position, mais ces structures doivent aussi s'intégrer dans cette logique de rationalisation de nos dépenses. Nous n'avons pas le choix.

Sur les mineurs étrangers, c'est un sujet grave. Sur les 183 places du foyer de l'enfance, nous avons aujourd'hui 70 mineurs isolés étrangers qui occupent ce foyer. Cette situation n'est pas acceptable ni tolérable. Ces foyers deviennent aujourd'hui pour l'Etat un lieu de placement de mineurs dont il ne sait pas quoi faire.

Or, ce n'est pas la vocation du foyer de l'enfance. Certes, il a vocation à traiter les situations d'urgence et à accueillir les enfants français ou étrangers qui se trouvent dans une situation de précarité.

Je conteste en revanche la circulaire de la Garde des Sceaux qui, lâchement, reporte le problème sur les collectivités. Ce qui m'a fait réagir en prenant cet arrêté, c'est que la plateforme mise en place par Mme TAUBIRA orientait des mineurs isolés étrangers d'autres départements vers les Alpes-Maritimes, alors que nous avons déjà une occupation du Foyer par des mineurs isolés étrangers de plus de 40 %. C'est totalement irresponsable. J'ai pris un arrêté en disant que nous n'accepterions plus de mineurs isolés étrangers, dans la mesure où nous avons atteint la capacité maximale du foyer.

Cet arrêté n'a pas été contesté par le contrôle de légalité. Le Préfet m'a fait une lettre d'observation. Il aurait pu déférer cette délibération devant le tribunal administratif, ce qui a été réalisé dans d'autres départements où les arrêtés avaient été rédigés de façon plus brutale, en faisant une distinction entre les étrangers et les nationaux, ce qui était illégal. Nous avons, et j'en remercie les services, rédigé plus subtilement cet arrêté, et aujourd'hui, nous n'accueillons plus de mineurs dans le foyer en raison d'une capacité dépassée. Cet arrêté est exécutoire pour une durée d'un mois. Nous le reprendrons pour une durée d'un mois si c'est nécessaire.

Je veux alerter le Gouvernement sur cette situation. J'é mets aujourd'hui une très forte inquiétude, puisque nous avons été alertés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui est en train de fermer un foyer éducatif à Grasse qui accueille des mineurs délinquants. Notre capacité d'accueil des mineurs délinquants s'affaiblit encore dans le département. Nous sommes là dans des structures éducatives, en milieu ouvert, et non dans des structures en milieu fermé comme les centres éducatifs fermés dont nous n'avons jamais vu le jour dans notre département. On nous a alertés en nous disant : on va vous placer désormais des mineurs délinquants dans le foyer. Je m'y opposerai de la façon la plus ferme possible. Le foyer de l'enfance n'est ni un centre de rétention pour des enfants étrangers, et ce n'est surtout pas un centre de placement pour des mineurs délinquants. On marche là complètement sur la tête. Il y a dans les foyers des enfants qui ont parfois perdu leurs parents dans des circonstances dramatiques, qui sont traumatisés par la vie, etc. Ce n'est pas une structure pour des mineurs délinquants. On est en train ici de détruire l'esprit même de la protection de l'enfance. Il faut que l'Etat assume ses responsabilités. Il ne les assume plus sur le plan budgétaire, mais qu'il les assume au moins sur les compétences régaliennes qui devraient être celles d'un Etat qui se respecte.

Ce sont des points importants. Je suis attaché tout comme vous aux actions de prévention dans les quartiers et de lutte contre la délinquance. L'action de prévention est utile, même si je considère que le levier d'action le plus puissant est la réponse pénale. C'est une chaîne. Aujourd'hui, le maillon le plus fragile n'est pas celui de la prévention. C'est celui de la réponse pénale et de l'exécution des peines. Un rappel à la loi considéré comme une réponse pénale fait doucement rigoler ceux qui le reçoivent pour la 44^{ème} fois, et parfois suite à des faits assez graves.

Xavier BECK me rapportait dernièrement l'agression d'un policier municipal à Cap d'Ail dont l'auteur a été sanctionné par un rappel à la loi, alors qu'il avait menacé d'un couteau le policier... De même, lorsque nous voyons ce à quoi ont été condamnés les auteurs d'un cambriolage qui a failli tourner au drame puisqu'ils avaient foncé sur des policiers à Fabron et que l'un des policiers avait été sérieusement blessé. Si vous regardez les peines, même si je n'ai pas à commenter des décisions de justice, vous pouvez quand même mesurer l'ampleur du problème. Ils étaient quatre, et trois sont aujourd'hui dans la nature, alors qu'il y a quand même eu un acte qui aurait pu tuer un policier. S'il était mort, ils seraient passés aux assises. Heureusement, il n'a été que blessé, et donc ils sont dehors. Nous en sommes là. Peut-être que la prochaine fois, le policier n'aura pas cette chance. S'il avait pris le véhicule de plein fouet, il serait mort. Ce débat, nous devons aussi le poser dans tous les sens du terme.

Bien entendu, nous maintenons ce rapport et je vous propose de l'adopter

Le rapport n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. ALBIN, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

(MM. AZINHEIRINHA, CESARI, MANFREDI, MOTTARD et VEROLA ne prenant pas part au vote).

12. BP 2014 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – PROGRAMME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. GINESY.- Ce rapport présente un budget de 753 500 €, dont 598 500 € en fonctionnement et 155 000 € en investissement. Il concerne l'aménagement du territoire avec le schéma régional d'aménagement et de développement durable, ainsi que les Maisons du Département (MDD).

Pour ce qui est du schéma régional, notre collectivité est amenée à donner un avis sur l'élaboration de ce schéma porté par la Région concernant notamment les documents d'urbanisme. Ce document prévu par la loi VOYNET doit veiller à la cohérence des actions de tous les acteurs publics en matière d'aménagement, avec une vision de développement à l'horizon 2030.

J'ai eu l'occasion récemment de rencontrer le vice-président du conseil régional et les services de la Région, accompagné moi-même des services du Département. Nous avons fait un certain nombre d'observations, notamment sur la desserte ferroviaire des Alpes-Maritimes, l'indépendance énergétique, l'opération d'intérêt national de la plaine du Var, la Technopole de Sophia, le très haut débit, l'aéroport de Nice Côte d'Azur, autant de points qui n'étaient pas suffisamment pris en compte dans le premier schéma. J'espère que la Région prendra en compte nos observations, et que le Département sera prochainement saisi pour avis sur ce schéma. Je vous propose pour cela de donner délégation à la commission permanente pour se prononcer sur le dossier.

Concernant le réseau des Maisons du Département et des Maisons des seniors (MDS), je vous propose de valider pour les premières les orientations fixées pour l'année 2014, avec notamment la mise en œuvre de nouveaux services Visio en lien avec la question de l'emploi et de l'accès au droit, la pérennisation du service d'écrivain public sur les MDD rurales, le développement de la MDD itinérante de la vallée du Var sur onze communes au lieu des huit en 2013. Pour les MDS, je vous propose de valider un programme d'animation enrichi comprenant notamment les « bals seniors », les « ciné seniors », les « rando seniors », et des séjours hors du département en partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances, conformément à la convention jointe au rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous souhaitons faire une remarque et une proposition, comme je l'ai fait en commission d'ailleurs. Il était étonnant de voir le chapitre sur la Maison des seniors rattaché à l'attractivité du territoire. Nous avons trouvé cela curieux, mais il nous a été répondu que cela ne mangeait pas de pain et que ce n'était pas très cher. Admettons. En revanche, comme je l'avais déjà souligné ici, et vos services sont apparemment en train de travailler sur ce sujet, il faudrait qu'il existe un vrai lieu ressource, qu'il soit physique ou virtuel sous forme de portail par exemple, où les familles se retrouvant avec des parents ou grands-parents confrontés à des problèmes de dépendance puissent bénéficier de ce lieu, c'est-à-dire d'un portail facile d'accès où chacun pourrait aller trouver une aide à domicile, une adresse, etc.

L'information existe probablement partout, mais peut-être de façon fractionnée. Ce pourrait être un lieu unique par téléphone, ou un portail, mais il faudrait que ces ressources, qui sont indispensables quand on se retrouve dans cette situation, soient concentrées quelque part. Au niveau du département, je pense que cela pourrait véritablement répondre à un besoin.

M. Le Président.- Vous avez raison sur les deux points. Sur le rattachement de la politique seniors à la politique attractivité du territoire, ce n'est pas une anomalie. Cette politique s'est bâtie sur le volet animation autour des Maisons du Département qui dépendent de cette mission et de cette direction générale. Compte tenu de l'ampleur que prend cette politique et que je souhaite qu'elle prenne – nous annoncerons d'ailleurs des mesures de plus en plus ambitieuses, et les publics concernés sont de plus en plus nombreux – c'est une vocation qui s'inscrit dans notre politique pour les seniors. Nous rectifierons cela, mais de toute façon, peu importe la ligne sur laquelle cela est prélevé. L'essentiel est que ce soit réalisé.

Sur le guichet unique d'information, comme je l'ai annoncé dans l'amorce du plan seniors, c'est en effet un objectif. Il faut mettre en place ce portail unique d'information, et nous partageons cette volonté de simplifier la vie des familles qui sont confrontées à ces situations délicates.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- La politique des seniors doit aussi se décliner au plan local. Elle se décline déjà au plan local, et tout centraliser n'est pas obligatoirement la meilleure façon de faire, même s'il ne s'agit pas de ce que vous avez proposé.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

13. BP 2014 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – PROGRAMME AGRICULTURE

M. GINESY.- Il s'agit ici du budget de l'agriculture, qui là non plus n'est pas un budget faramineux, mais qui néanmoins apporte chaque année son lot de satisfactions, avec un 1,488 M€, dont 730 000 € en fonctionnement et 755 000 € en investissement. Je vous propose de reconduire en matière agricole les dispositifs en vigueur dans le cadre de la réglementation actuelle, que ce soit sur le soutien spécifique à l'élevage ou aux vétérinaires en zone de montagne, le soutien à l'installation, le soutien au monde rural ou le soutien aux entreprises en milieu rural. Comme le fait remarquer le Dr Alain FRERE, cela donne de bons résultats sur l'ensemble de notre territoire.

Il convient également de poursuivre notre politique engagée au travers du plan apicole durable 06. Pour les aides aux investissements dans les exploitations agricoles, il vous est proposé de maintenir le régime actuel jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau programme de développement rural (PDR) 2014-2020, de solliciter par là-même la Région, gestionnaire des fonds européens 2014-2020, pour inscrire le soutien à l'élevage et aux cultures spécialisées dans le cadre du PDR 2014-2020, afin de bénéficier des cofinancements FEADER.

Enfin, je vous propose, dans le même esprit, de donner délégation à la commission permanente pour adapter les dispositifs départementaux en fonction du PDR 2014-2020 qui nous sera soumis au cours de l'année.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que M. GINESY ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. (M. GINESY ne prenant pas part au vote).

14. AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

M. GINESY.- Il s'agit pour l'assemblée départementale, qui a approuvé en 2013 le schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN), de prévoir un certain nombre de dispositions, notamment en actualisant le schéma pour prendre en compte le plan « France très haut débit » ainsi que les classifications de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) concernant les communes de Beaulieu, Cagnes-sur-Mer, Mandelieu-La-Napoule, et Saint-Laurent-du-Var, et la contribution de la Région à la concertation sur le SDDAN.

Par ailleurs, afin d'accélérer le dépôt du dossier de candidature des Alpes-Maritimes au fonds pour la société numérique, il vous est proposé de substituer, à la création du syndicat mixte départemental que nous avons décidée à l'époque, le portage par le SICTIAM, qui est un syndicat existant et qui après réflexion peut donner toute satisfaction pour la mise en œuvre du SDDAN. Le SICTIAM a ainsi modifié ses statuts, et il vous est proposé de transférer la compétence départementale d'aménagement numérique du territoire au SICTIAM pour l'établissement et l'exploitation des réseaux très haut débit, et de valider les nouveaux statuts.

Un partenariat très étroit est réalisé à cette occasion entre le SICTIAM et le Conseil général. Sur cette compétence du SICTIAM, le Département disposera de 240 voix sur les 465. Il vous est donc proposé de désigner, en qualité de délégués du Département pour siéger au comité syndical du SICTIAM, six conseillers généraux titulaires et six conseillers généraux suppléants.

Enfin, toujours dans le même esprit de ce qui a précédé, je vous propose de donner délégation à la commission permanente pour approuver notamment les principes de gouvernance et les modalités de soutien financier et technique pour la mise en œuvre de cette compétence, en vous précisant qu'en ma qualité de président du SICTIAM, je ne participe pas au vote de ce rapport.

M. Le Président.- Je précise que les élus qui seraient amenés à siéger au sein du conseil d'administration sont MM. VIAUD, GUEGUEN, DELIA, CIAIS, THAON et TUJAGUE, en qualité de titulaires, ainsi que M. BLANCHI, Mme GIOANNI, MM. MASCARELLI, MANFREDI, MORANI et ALBIN, en qualité de suppléants.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Le fait que les communes de Cagnes-sur-Mer, Mandelieu, Beaulieu et Saint-Laurent-du-Var se trouvent retirées des zones très denses signifie-t-il qu'elles entrent dans le schéma départemental, et que l'équipement sera assuré par le SICTIAM ?

M. Le Président.- Elles sont entre les deux. On est dans le schéma. Elles ne sont pas dans les zones couvertes prioritairement par les opérateurs privés, ou en tous cas qu'ils ont l'obligation de couvrir. Elles sont dans les zones intermédiaires. Je cherche le terme, puisqu'il y a un nom particulier. Elles ne sont pas dans les zones d'initiative publique. Elles ne sont donc nulle part, M. REVEL, nous allons leur redonner une existence...

Quoi qu'il en soit, c'est un programme ambitieux. Je l'ai cité ce matin comme constituant un des principaux défis que nous avons à relever pour l'année 2014. L'arrivée du très haut débit est un défi. Nous entrons dans le monde du numérique, comparable pour certains à la révolution industrielle ou la révolution informatique qui ont marqué l'évolution économique de nos sociétés contemporaines. Le très haut débit est un enjeu essentiel pour notre économie et pour l'attractivité de notre territoire qui repose sur un faisceau d'éléments naturels, climatiques, géographiques, mais à laquelle le très haut débit est aussi indispensable. C'est un enjeu extrêmement important.

C'est aussi un coût extrêmement important avec à la clé près d'une centaine de millions d'euros d'investissements publics. Nous espérons bénéficier d'aides de l'Etat qui a mobilisé un programme. Il l'a du moins annoncé, car je me méfie toujours des annonces, surtout avec le Gouvernement actuel. Nous verrons bien si elles se concrétisent. En tous cas, nous nous mobilisons. Nous sommes parmi les départements les plus en avance sur le vote du schéma. Nous avons un opérateur avec le SICTIAM. Nous allons mobiliser nos ingénieurs sur les questions de maîtrise d'ouvrage déléguée, et nous mobilisons des crédits. Nous mettons en place cette nouvelle structure. Les communes sont appelées à confier leur compétence au SICTIAM sur cette question. C'est donc un rapport extrêmement important que je mets aux voix. Je précise que MM. GINESY et GUEGUEN ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. (MM. GINESY et GUEGUEN ne prenant pas part au vote).

15. BP 2014 – POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. REVEL.- Cette politique de solidarité territoriale que nous avons l'habitude de présenter dans cette assemblée a deux objets : 48 opérations d'un coût supérieur à 210 000 €, qui doivent faire l'objet d'un avis de principe par l'assemblée, et le programme de l'Agence de l'eau 2013A.

Il n'y a pas de grande question. Je vous propose de donner un avis de principe favorable aux 48 opérations qui sont détaillées dans le tableau joint en annexe, plus la note au rapporteur qui vous a été remise. Je vous propose aussi, concernant le programme de l'Agence de l'eau, d'approuver le principe de l'attribution de subventions départementales, de donner délégation à la commission permanente, et de prendre acte que les crédits nécessaires à cette politique sont inscrits au budget départemental. La commission des finances a rendu un avis favorable, avec un avis réservé du groupe communiste.

M. Le Président.- Les réserves vont-elles être levées ? Je l'espère. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je comptais voir dans la note au rapporteur qui nous a été communiquée en séance un dossier pour lequel, à trois ou quatre reprises, et encore récemment la semaine dernière, je suis intervenu auprès de vous, celui des logements sociaux de la Calade sur la commune de Gattières. Un accord verbal de principe avait été donné, mais ce dossier n'est toujours pas inscrit dans ce rapport. J'aimerais en connaître la raison.

M. Le Président.- L'enveloppe n'est pas extensible, et il faut faire des choix. Toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites. C'est en fonction des autorisations de programme, des priorités des uns et des autres.

M. VICTOR.- Comme ces dossiers ne peuvent passer qu'en plénière, cela nous renvoie fort loin.

M. Le Président.- Nous verrons cela après les élections municipales de toute façon. S'il n'y a pas d'autre remarque, je mets aux voix ce rapport ainsi que la note au rapporteur.

Le rapport n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. (MM. CIAIS, GUEGUEN, MANFREDI, THAON et VELAY ne prenant pas part au vote).

M. Le Président.- Je vous remercie. Le rapport n° 16 est présenté par M. GUEGUEN. Il comprend une mesure innovante qui se substitue là aussi à l'Etat. Il s'agit d'une mesure qui pallie en effet les carences de l'Etat qui auparavant accompagnait en assistance à maîtrise d'ouvrage les petites communes rurales. L'Etat, désormais, ne le fait plus. Nous allons donc nous y substituer. M. GUEGUEN.

16. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DEPARTEMENTALE AUX COLLECTIVITES DES ALPES-MARITIMES

M. GUEGUEN.- Effectivement, cette assistance administrative et technique vient de disparaître au 1^{er} janvier 2014, ce qui marque une nouvelle fois le désengagement de l'Etat dans ce domaine. Par ailleurs, et je l'avais personnellement suggéré à plusieurs reprises, les petites collectivités se trouvant souvent dans une grande difficulté pour gérer leurs ouvrages ou leurs opérations, tant du point de vue technique que budgétaire, souhaitent bénéficier de cette assistance.

C'est pourquoi face à cette carence de l'Etat, et de manière à ne pas pénaliser ces nombreuses communes ou ces nombreux EPCI, il vous est proposé que le Département les fasse bénéficier de toute son expertise. Les conditions seront donc fixées par convention, en faveur des communes de moins de 3 500 habitants, pour des projets généralement modestes aux alentours de plus ou moins 50 000 €. La gratuité de cette prestation s'inscrira dans le principe de solidarité départementale confirmant ainsi, M. le Président, tout l'intérêt que vous portez à un aménagement harmonieux de notre territoire.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. BP 2014 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS

M. VELAY.- Ce rapport traditionnel détaille notre politique des transports. Le programme vous est présenté avec les actions qui sont menées dans le domaine du transport et les études sur la multimodalité des futurs complexes Nice-aéroport et la ligne ferroviaire franco-italienne. La politique des ports est essentiellement consacrée à de l'investissement. Nos actions sont détaillées, vous avez pu lire le rapport. Nous constatons que le Département essaie d'innover dans de nombreuses actions : l'accessibilité à tous dans les transports, notamment pour les personnes handicapées, le numérique pour apporter un plus à nos usagers, etc.

Vous avez pu noter une erreur dans le rapport, puisqu'on intègre l'extension de la Métropole. Je pense que M. MASCARELLI l'a remarquée : on a inscrit les communes de Bouyon, Le Broc, Gillette, et Bonson. Je pense que vous avez tous constaté qu'il y avait une erreur de l'administration, puisque c'est bien la commune de Gattières qui va entrer dans la

Métropole, et non celle de Bouyon. Il faudra le rectifier sur la délibération. Je pense que l'administration en prend bien note.

Là aussi, il y aura l'imputation de nos amis du Gouvernement qui ont passé la TVA de 7 % à 10 %. Il y aura malheureusement un impact sur nos usagers. Je ne vais pas épiloguer sur ce dossier. L'administration a fait un très bon travail, et nous les en remercions. Je vous propose de voter cet excellent rapport qui a été approuvé à l'unanimité par les deux commissions.

M. Le Président.- Merci M. VELAY. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Je me permets d'intervenir, puisque je n'ai pas pu assister à la commission transports. Je souhaite simplement réitérer une demande que j'avais formulée auprès de Mme la directrice des transports et qui avait commencé à germer. Il nous paraît opportun que l'on puisse, dans le cadre des conventions passées avec de nouveaux prestataires pour la nouvelle délégation de service public, mener une réflexion d'amélioration de la desserte de certaines zones du moyen pays. En nous appuyant sur des études que nous avons pu réaliser par ailleurs, nous pensons que nous pourrions faire mieux en faisant différemment, sans que cela nous coûte forcément plus cher. Il serait bien de mettre à profit cette réflexion.

Le fait que vous ayez prévu de nommer un directeur des transports ou une directrice des transports pour le Conseil général facilitera peut-être cette démarche. Cela n'enlève rien aux qualités et au travail réalisé par Mme LARTIGAU, mais qui doit être de temps en temps un peu submergée par les différentes tâches qu'elle accomplit. Au-delà de ça, il serait peut-être bien de se pencher sur cette question dans un souci d'efficacité à budget constant.

M. Le Président.- Nous sommes ouverts à vos propositions. Nous les étudierons volontiers. Si nous pouvons faire mieux au même coût, nous le ferons, naturellement. Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Je voudrais que le rapport soit rectifié, puisque dans le résumé synthétique, il est fait mention de la « *préservation de la ligne ferroviaire franco-italienne de la vallée de la Roya* ». Ce n'est pas exact. Ce n'est pas la ligne ferroviaire de la vallée de la Roya. Elle passe par cette vallée, mais c'est Nice – Turin et Vintimille – Turin. Je crois qu'il ne faut pas ramener cette grande voie ferrée internationale à la vallée de la Roya. C'est inexact.

M. Le Président.- Vous avez raison de le souligner, c'est une ligne internationale.

Le rapport n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. BP 2014 – POLITIQUE SECURITE

M. LEROY.- Ce rapport concerne la politique sécurité qui s'articule autour de trois axes : le règlement des loyers et l'entretien des gendarmeries et commissariat ; la contribution au SDIS des Alpes-Maritimes ; l'amélioration de la sécurité de proximité.

Le programme sécurité, dans l'exercice 2014, est à un niveau de 76,619 M€, dont 76,389 M€ en fonctionnement, et 230 000 € en investissement, la quasi-totalité étant pour le SDIS dans le deuxième volet que je vais évoquer.

Le premier volet concerne le règlement des loyers et l'entretien des gendarmeries, commissariat, et ceux dédiés à la sécurité civile. Il s'inscrit dans la continuité de la politique mise en place en 2003. Le Département finance l'entretien et les loyers du commissariat de Nice et de six gendarmeries – Peymeinade, Vence, Saint-Vallier, Villeneuve-Loubet, Menton et Pégomas – pour un montant dont une majeure partie est remboursée par la Gendarmerie et le Ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, pour préserver la qualité de ces lieux au profit des occupants, divers travaux seront effectués dans deux gendarmeries, à Saint-Martin-Vésubie et à Puget-Théniers.

Le deuxième volet est la contribution du Département au SDIS pour un montant de 70,781 M€, soit la moitié des 141,41 M€ du budget prévisionnel voté par le SDIS.

Le troisième volet concerne l'amélioration de la sécurité de proximité. Le Département maintiendra quatre autres axes d'intervention pour améliorer la sécurité de proximité au travers de l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles, la poursuite du programme déjà engagé d'aides en équipements pour améliorer l'efficacité d'intervention des forces de l'ordre, la prévention autour des collèges avec le système de vidéo-protection et la protection de l'enfance et des mineurs en danger, et enfin l'aide aux communes pour les polices municipales dans le cadre de l'équipement.

En conclusion, il y a juste la possibilité de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile quant à l'exécution de cette politique.

M. Le Président.- Merci M. LEROY.

Le rapport n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. BP 2014 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

M. THAON.- Le présent rapport concerne le budget primitif 2014 relatif aux infrastructures routières. Ce budget se réalise sur 1 723 km de voirie, après le transfert de 50,6 km à la Métropole consécutif au départ des communes de Bonson, Gilette, Le Broc et Gattières, ainsi que le retrait de Coarraze.

Le rapport se compose de cinq programmes que nous présentons chaque année : les points noirs, l'aménagement du territoire et le cadre de vie, la conservation du patrimoine, les fonds de concours et subventions, les équipements et réseaux. Je précise que sur ces fonds de concours, il est prévu 1,9 M€ pour le tunnel de Tende. Les débuts des travaux sont en attente d'un planning. La mise en œuvre de cette politique nécessite 51,7 M€ d'autorisations de programme et 61,46 M€ de crédits de paiement, soit environ 10 % de plus rapport au budget 2013. Les recettes inscrites dans le cadre de cette politique s'élèvent à 1,537 M€.

Ce rapport propose aussi la révision du barème de redevances pour l'occupation du domaine public routier départemental tenant compte des récentes évolutions de la réglementation, et de la diversité des demandes d'occupation du domaine public routier. Vous avez à ce sujet une note au rapporteur où il est proposé à l'assemblée départementale de donner délégation à la commission permanente pour la mise en place de la commission préalable à la révision du règlement départemental de voirie et arrêter sa composition.

Il vous est aussi proposé la mise en œuvre d'une politique de soutien au déploiement d'infrastructures d'accueil pour les réseaux très haut débit.

J'en ai terminé M. le Président. Il nous appartient donc d'en délibérer.

M. Le Président.- Merci M. THAON. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Le rapport n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20. BP 2014 – POLITIQUE EDUCATION

Dr ROUX.- Si nous résumons synthétiquement la politique éducation au budget primitif 2014, le budget éducation s'élève à 59 418 537 €, soit 28 471 765 € pour le fonctionnement et 30 946 772 € en investissement. Le budget fonctionnement est quasi-équivalent à celui de 2013. Le budget investissement est en revanche en augmentation de 3,5 M€. L'investissement correspond aux constructions neuves et réhabilitations, pour 19 M€, avec tout d'abord le collège des Muriers à Cannes et sa reconstruction en site occupé par les élèves. L'inauguration est prévue pour la rentrée 2014.

Nous avons également des études pour le collège Victor Duruy, la création du nouveau collège de Pégomas, l'extension des collèges de Sospel et Saint-Martin-du-Var. Les réhabilitations portent sur les demi-pensions et l'accessibilité pour les collégiens handicapés.

L'investissement, c'est aussi la maintenance. A souligner l'effort sur la vidéosurveillance, sur la maîtrise énergétique avec la production d'eau chaude solaire, le remplacement des chaudières, etc., et enfin les gymnases, avec un budget de 3,6 M€. Après la livraison du collège Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var, nous poursuivons les études du gymnase du collège Jean Cocteau à Beaulieu.

Deuxième et dernier grand chapitre : le programme fonctionnement. Il s'élève à 28 471 765 € comme je vous l'ai dit. Il comprend les dépenses de fonctionnement des 72 collèges publics, que nous avons votées le 7 novembre dernier, les aides aux collèges privés sous contrat d'association – je vous rappelle que le forfait externat est identique à 2013 – et les transports scolaires, qui sont également identiques au dernier budget.

Concernant la vie scolaire, nous pouvons citer les actions éducatives, et entre autres le Conseil général des jeunes dont c'est le dixième anniversaire cette année, les voyages à Auschwitz et le portail numérique des savoirs. Il s'agit d'une superbe et originale création pédagogique et culturelle de nos services, en collaboration avec l'Education Nationale.

Je ne peux pas passer sur le multimédia éducatif, puisque nous sommes au plan national un département pilote en pédagogie numérique. Vous me permettrez de saluer la créativité de nos services en la matière.

Enfin, dans cet environnement de crise que nous traversons, nous poursuivons l'aide aux familles avec des prix de restauration scolaire minorés d'un euro pour les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, et la subvention départementale d'études qui vient compléter les bourses de l'Education Nationale pour les familles habitant les Alpes-Maritimes.

J'en ai terminé M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- En dehors du bon travail réalisé par ce service éducation évidemment, nous apprécions l'inscription dans ce rapport de la construction du collège de Pégomas, qui va entrer dans une phase active cette année, au moins par la continuité des études. Nous sommes heureux de voir qu'il existe dans le rapport. Il restera le collège des Campelières qui est actuellement rénové par petites parties, ce qui est déjà bien, et pour lequel il est prévu tôt ou tard de reconstruire sur site. Ce sera le dernier collège à ossature métallique qu'il restera dans le département et qui avait bien été prévu pour sa reconstruction dans le plan collèges. Merci en tous cas pour l'inscription du collège de Pégomas qui était attendu dans la Siagne.

M. Le Président.- D'autres interventions ? M. LEROY.

M. LEROY.- Pour le collège de Pégomas, j'ai rencontré personnellement l'Inspecteur d'Académie pour lui demander l'ensemble des éléments de répartition pour la prochaine carte scolaire. Il va donc pour le moment nous donner tous les éléments que j'adresserai au Président pour savoir s'il y a effectivement une possibilité de re-ventiler les effectifs entre Pégomas, Mandelieu et la Roquette-sur-Siagne, puisque le collège des Mimosas accueille l'ensemble de ces élèves. Nous sommes suspendus à cette nécessité. Si l'Education Nationale ne peut pas répondre à notre demande pour le collège de Pégomas, je ne sais pas comment nous pourrions évoluer sur le sujet. C'est le point qui a été fait la semaine dernière avec l'Inspecteur d'Académie.

M. Le Président.- Merci M. LEROY. Le collège de Pégomas est inscrit au plan collèges avenir. Nous avons déposé et obtenu le permis de construire. Nous avons dû décaler, pour des raisons budgétaires, la construction de ce collège en 2013. Je ne rappellerai pas le contexte que j'ai longuement évoqué ce matin. Cet investissement est un investissement lourd, soit 30 M€ si on y inclut la piscine qui est financée intégralement par la communauté d'agglomération. Nous avons un permis de construire valide jusqu'au mois de décembre 2014. Nous en avons souvent parlé avec M. LEROY, et je sais qu'il y est attaché : l'objectif est que nous commençons cette année les travaux de ce collège. Je n'oublie pas également les Campelières, pour que nous puissions dans la foulée y parvenir également.

Le rapport n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

21. **BP 2014 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

Pr ASSO.- Pour l'exercice 2014, au sein de la politique du Département en matière d'enseignement supérieur, nous retiendrons trois programmes :

- le programme entretien et travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur ;
- le programme de construction du campus STIC ;
- le programme enseignement supérieur, recherche et vie scolaire.

Le budget global dédié à cette politique représente un montant de 8,88 M€ en dépenses, dont 8,625 M€ en investissement et 255 000 € en fonctionnement.

Ces actions sont inscrites dans le cadre du CPER. Celui-ci s'achève et un autre commence. Elles veilleront à voir les partenaires participer à des actions et notamment à celles de l'entretien dans les bâtiments départementaux. Nous devons viser en particulier l'ancien IUFM qui est transformé en école supérieure du professorat et de l'éducation avec la conservation du patrimoine bâti et la mise aux normes. Nous devons cibler également l'achèvement de la construction du campus STIC, qui voit intervenir des crédits de fonctionnement et d'investissement ainsi que la participation des partenaires de l'opération.

Le programme enseignement supérieur est dédié cette fois-ci à la recherche et à la vie scolaire, avec un soutien aux conditions de vie des étudiants, un soutien au CROUS pour la construction de 200 logements pour les étudiants, et un soutien surtout aux pôles de compétences départementaux, puisque ceux-ci permettent de maintenir la crédibilité dans le niveau de la recherche de l'Université de Nice, mais également de tenir compte des besoins ou des choix du Département. Ce programme représente 5,575 M€ en investissement, et 200 000 € en fonctionnement.

Cette politique vise donc à la fois la conservation du patrimoine bâti, la mise aux normes des bâtiments, l'achèvement du campus STIC, l'amélioration des conditions de vie des étudiants et le soutien aux pôles de compétences départementaux. La commission permanente sera sollicitée lorsqu'il s'agira de répartir les subventions sur des projets de recherche publique dans les filières jugées d'intérêt local.

J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je souligne que M. AZINHEIRINHA ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. (M. AZINHEIRINHA ne prenant pas part au vote).

22. BP 214 – POLITIQUE CULTURELLE

Dr FRERE.- Dans les moments difficiles que nous traversons, merci M. le Président de nous donner la possibilité de maintenir le budget culturel, ce qui représente un exploit. Dans un département comme le nôtre, qui a une mission touristique et une mission culturelle, je pense que cela sera très apprécié.

J'insisterai tout d'abord sur les événements culturels. Ces événements sont l'exclusivité du Conseil général des Alpes-Maritimes, avec les soirées estivales qui seront encore cette année d'une qualité exceptionnelle. Elles rassemblent 300 000 spectateurs par an, ce qui est considérable. Le festival « C'est pas classique » représente également une superbe image de la culture de notre département.

En ce qui concerne les musées, cette année sera une grande année pour le musée des Arts asiatiques. L'exposition « Clémenceau, le Tigre et l'Asie » tombera exactement pour le centième anniversaire du début de la guerre 1914-1918. Rappelez-vous aussi que le Général de GAULLE a lié des relations avec la Chine. Nous en profiterons pour accentuer les relations franco-chinoises à travers ce musée des Arts asiatiques. Nous n'oublierons pas le musée des Merveilles, ni le patrimoine culturel qui nous est cher avec toutes les églises et tous les bâtiments d'exception.

J'insisterai également sur la médiathèque départementale qui offre une superbe image de notre département, comme d'ailleurs les Archives qui seront impliquées à travers ce centième anniversaire de la Première Guerre 1914-1918 dans un livre tout à fait remarquable sur les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans les Alpes-Maritimes. Nous aurons rapidement des réunions très importantes dans ce sens.

En ce qui concerne l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels, je vous remercie M. le Président d'avoir pensé à l'ouverture sur la Promenade des Anglais du musée des Arts asiatiques. Cela nous manquait, et il était fort dommage, en passant sur la Promenade des Anglais, de ne pas voir ce bâtiment d'exception. Grâce à votre initiative, nous pourrons avoir une entrée à la hauteur de ce bâtiment.

J'en ai terminé, et je vous convie dès maintenant, mes chers collègues, à ces soirées estivales qui seront la belle image des Alpes-Maritimes, puisque nous sommes le seul département en France à pouvoir non seulement bénéficier de ces soirées, mais également faire travailler ces acteurs, comme d'ailleurs, je le répète, ces subventions culturelles. Si ces subventions culturelles n'existaient pas, il y aurait des centaines de petites associations de nos villes et de nos villages qui n'existeraient plus. Si le Conseil général ne donnait pas des subventions à ces associations, il n'y aurait plus de vie culturelle dans nos villages et nos petites villes.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Merci pour votre engagement et la qualité de cette politique que vous conduisez et qui fait honneur à notre département. C'est un élément important pour chacun de nos concitoyens, un élément favorable à l'épanouissement personnel, et un élément majeur de l'attractivité du territoire départemental, fidèle à son

histoire. En notre nom à tous, je veux vous en remercier avant de passer la parole à M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Il s'agit d'un budget effectivement assez méritoire, dans la mesure où nous ne sommes pas dans les compétences obligatoires de notre institution, sauf pour la médiathèque départementale et les Archives. C'est donc plutôt positif. Comme tous les ans, je vais plaider pour le fonds de soutien concernant le cinéma et l'audiovisuel dont nous pouvons considérer qu'il pourrait être à un niveau supérieur. Nous ne touchons pas là simplement à la politique culturelle, mais aussi au développement économique, à la communication, à l'image du département et de la région. Il me semble qu'un effort supplémentaire pourrait être réalisé, et pas simplement au nom de la culture.

Dr FRERE.- Nous pouvons toujours tout augmenter, mais ce sont tout de même 300 000 €. Il faut faire des choix, et je pense que les choix que nous faisons vont dans le bon sens. Lorsque nous aurons la possibilité d'augmenter les crédits, je pense que nous le ferons parce qu'effectivement, c'est aussi une image économique importante pour le département.

M. Le Président.- Nous partageons M. MOTTARD votre souci sur le cinéma. Compte tenu des difficultés de 2013, nous avons dû ralentir un peu les choses, mais nous allons les reprendre. C'est une politique dont vous soulignez à juste titre l'importance depuis de nombreuses années.

Le rapport n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. BP 2014 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

Dr ROUX.- Les inscriptions budgétaires au budget primitif 2014 concernant la politique sports et jeunesse s'élèvent à 12 404 760 €, dont 1 916 000 € en investissement et 10 488 760 € en fonctionnement. Les chiffres sont identiques à ceux de 2013. Notre politique s'articule autour de quatre volets :

- les subventions sports et jeunesse aux comités départementaux et aux clubs sportifs ;
- les initiatives sportives départementales, avec le dispositif voile et mer et le dispositif montagne et ski, sachant que la station d'Auron accueillera en mars prochain les championnats de France handisport ;
- les participations aux accueils collectifs de mineurs et aux classes d'environnement pour 1,4 M€, les conditions d'octroi vous étant précisées en annexe ;
- les écoles départementales, dont nous assurons le fonctionnement et l'entretien : Auron, Valberg, La Colmiane et Saint-Jean-Cap-Ferrat.

J'en ai terminé M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

24. BP 2014 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme GIUDICELLI.- Nous souhaitons vous présenter la politique générale de gestion des ressources humaines pour laquelle sont inscrits 178 490 100 € de dépenses, et 4 784 500 € de recettes.

Il s'agit de se préoccuper de l'adaptation des emplois au sein de la collectivité. Nous vous proposons la création d'un emploi du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, chargé de mission d'expertise auprès de la Direction générale des services départementaux, et la création d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour recruter un directeur des transports. Cet emploi est ouvert aux contractuels compte tenu de la spécificité du profil attendu. Par ailleurs, du fait des difficultés de recrutement d'un titulaire, nous proposons aussi l'ouverture aux contractuels d'un emploi de médecin créé par délibération du 18 décembre 2006 dans le secteur du handicap.

Ce rapport propose également la signature de l'avenant n° 2 à la convention du 5 juillet 2013 de mise à disposition d'agents départementaux auprès du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre. Cet avenant concerne la mise à disposition d'un attaché territorial assurant les fonctions de responsable administratif et financier, à 50 % d'un temps complet.

Nous avons aussi l'octroi de subventions aux associations œuvrant pour le personnel. Nous pouvons souligner ces avantages sociaux qui sont attribués aux agents de notre département : 2 065 993 € pour le Comité des œuvres sociales, 120 000 € pour le Département union club, et 820 000 € pour le restaurant inter-administratif.

Ce rapport concerne enfin le renouvellement de la convention avec le SDIS 06 actant le partenariat en matière de médecine préventive, ainsi que l'adaptation du taux horaire de vacation pour les gardiens de gymnase par la modification de la délibération de l'assemblée départementale du 13 décembre 2012, en autorisant une fourchette de 11 € à 75 € bruts, au lieu de 15 € à 75 €.

Je dois ajouter une note au rapporteur pour vous signaler que nous souhaitons vous proposer d'approuver la création d'un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux afin de pourvoir au recrutement d'un directeur de la communication et de l'événementiel. L'agent retenu sur ce poste aura pour fonctions principales de participer à la définition, la conception et le pilotage de la communication externe et interne du Conseil général, et d'assurer l'organisation et la coordination des différents événements décidés par la collectivité. Compte tenu de la nature spécifique des fonctions qui nécessitent une expérience significative, il est demandé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, au cas où aucun titulaire présentant le profil requis ne pourrait être retenu. Dans cette hypothèse, le candidat serait rémunéré par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et d'un diplôme obtenu notamment dans le domaine de la communication. Les missions principales de ce poste sont décrites en annexe.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ou des abstentions ?

Le rapport n° 24, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR. (MM. ASSO, CIOTTI, GINESY, FRERE, LORENZI, MANFREDI, THAON et VELAY ne prenant pas part au vote).

25. BP 2014 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

M. MASCARELLI.- Ce rapport traite de la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments départementaux, avec trois principes généraux : l'entretien de notre patrimoine ; la mise aux normes, notamment pour l'aspect sociétal de l'accès aux handicapés ; la maîtrise de l'énergie. Sur ce point, il faut signaler que les travaux sur les « bâtiments bulles » ont été terminés à la satisfaction générale. Nous pouvons féliciter ceux qui s'en sont occupés. Mentionnons également les travaux sur les bâtiments destinés à l'action sociale et ceux destinés à l'infrastructure routière. Pour terminer ce rapport, vous trouvez une information sur la gestion immobilière. Le budget dépenses, qui est de 5 621 000 €, est en effet inférieur au budget recettes représentant 7 372 700 €.

J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

26. BP 2014 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de vous présenter le budget de la politique des moyens généraux. Les crédits affectés à cette politique portent sur 21 949 780 € de dépenses et 50 000 € de recettes. Ces moyens sont mis en place pour permettre de doter les services des moyens nécessaires à l'offre d'un service public de qualité et de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau logistique et technologique performant, dans un souci de mutualisation et de rationalisation des ressources. Vous trouverez le détail des mesures dans le corps du rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

27. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Me BECK.- Cette première communication s'inscrit dans le cadre de la délégation accordée au Président au titre de la gestion du patrimoine. Il s'agit de rendre compte des décisions prises lors du renouvellement, de la modification, de la révision des contrats pour une durée n'excédant pas douze ans, que le Département soit preneur ou bailleur, de la mise à disposition des locaux scolaires et des installations sportives, de la location d'installations sportives dans le cadre du fonctionnement des collèges, ou de la prise à bail effectuée dans le cadre de la recherche de locaux et de parkings dans une enveloppe maximale de dépenses de 36 000 €.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de cette communication.

L'assemblée départementale prend acte.

28. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATION DU 15 AVRIL 2011

Me BECK.- Cette deuxième communication concerne l'autorisation d'ester en justice, qui a été donnée par l'assemblée au Président, que ce soit en défense ou en demande, devant les juridictions administratives ou judiciaires civiles ou pénales, dont un état est joint à ce rapport.

Là encore, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir en prendre acte.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces deux communications. Nous avons épuisé notre ordre du jour. Il me reste à vous demander d'approuver les procès-verbaux des séances des 7 novembre et 12 décembre 2013 qui vous ont été communiqués. Avez-vous des remarques ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013 ainsi que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie et je lève la séance.

La séance est levée à 15 h 44.